

## Edito

Pour cette nouvelle version du rapport annuel technique et financier, nous avons souhaité vous faire partager au plus près la vie des activités.

Vous pourrez ainsi trouver un descriptif illustré qui, nous l'espérons, vous permettra d'appréhender de façon plus précise le fonctionnement à la fois global et détaillé des différentes installations qui composent nos activités.

Nous avons également souhaité mettre l'accent sur les actualités fortes qui ont rythmé notre quotidien tout au long de cette année en intégrant un focus regroupant les faits marquants ainsi que les nombreux travaux réalisés.

En effet, plusieurs travaux ont été réalisés afin de garantir un fonctionnement optimal des installations de la délégation de Service Public DSP enfin, vous trouverez l'ensemble des bilans techniques et financiers traduisant notre performance présentée de façon synthétique et conviviale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. RETROSPECTIVE 2022.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2. CHIFFRES CLES.....</b>	<b>10</b>
<b>2. Organisation fonctionnelle.....</b>	<b>17</b>
<b>2.1. EFFECTIFS DU SERVICE, QUALIFICATION DES AGENTS.....</b>	<b>17</b>
2.1.1. Direction générale et services administratifs .....	18
2.1.2. Services exploitation CTTV.....	18
2.1.3. Services exploitation ISD de Gadji .....	20
<b>2.2. FORMATIONS INTERNES ET EXTERNES .....</b>	<b>20</b>
<b>3. Bilan technique.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1. ÉVOLUTION DES OUVRAGES - TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>21</b>
3.1.1. ISD de Gadji.....	21
3.1.2. CTTV de Ducos.....	23
3.1.3. Déchèteries.....	25
<b>3.2. CONSOMMATIONS.....</b>	<b>26</b>
3.2.1. Eau .....	26
3.2.2. Électricité.....	26
<b>4. L'activité .....</b>	<b>27</b>
<b>4.1. TONNAGES TRAITES PAR LES FILIERES .....</b>	<b>27</b>
<b>4.2. REPARTITION PAR PROVENANCE .....</b>	<b>32</b>
<b>4.3. REPARTITION DES APPORTS PAR COMMUNES DU SIGN.....</b>	<b>33</b>
<b>4.4. REPARTITION DES TONNAGES SIGN .....</b>	<b>35</b>
<b>4.5. DETAIL PAR VILLE .....</b>	<b>36</b>
4.5.1. Ville de Nouméa .....	36
4.5.2. Ville de Païta .....	36
4.5.3. Ville du Mont-Dore.....	37
4.5.4. Dumbéa.....	37
<b>4.6. TONNAGES INDUSTRIELS.....</b>	<b>38</b>
<b>4.7. TONNAGES VALORISES .....</b>	<b>39</b>
<b>4.8. FILIERES REP .....</b>	<b>40</b>
<b>4.9. VALORISATION DES DECHETS VERTS .....</b>	<b>41</b>
<b>4.10. BILAN TECHNIQUE DES DECHETERIES DE Pk5 ET DE MAGENTA .....</b>	<b>42</b>
4.10.1.Déchèterie de Pk5.....	42
4.10.2.Déchèterie de Magenta .....	43
4.10.3.Fréquentation des déchèteries .....	43
4.10.4.Suivi des rotations des bennes.....	47
4.10.5.Kilométrage parcouru .....	49
<b>4.11. FAITS MARQUANTS ET INCIDENTS .....</b>	<b>49</b>
4.11.1.Ducos .....	49
4.11.2.Gadji .....	49
4.11.3.Déchèteries de Pk5, de Magenta, Dumbéa et la Coulée .....	50
<b>5. Bilan environnemental .....</b>	<b>52</b>
<b>5.1. ISD DE GADJI .....</b>	<b>52</b>
<b>5.2. CET REHABILITE DE GADJI.....</b>	<b>53</b>

<b>5.3. CTTV DE DUCOS .....</b>	<b>53</b>
<b>5.4. LA COULEE .....</b>	<b>56</b>
<b>5.5. DECHETERIES DE MAGENTA ET Pk5 .....</b>	<b>56</b>
5.5.1. Déchèterie de Magenta .....	56
5.5.2. Déchèterie de Pk5.....	57
<b>6. Contrôle des autorités.....</b>	<b>57</b>
<b>7. Contrôle incendies, électrique et ponts bascules.....</b>	<b>57</b>
<b>8. Actions de communication.....</b>	<b>58</b>
<b>9. Compte rendu financier .....</b>	<b>60</b>
9.1. COMPTE DE RESULTAT 2021/2022 .....	60
9.2. METHODE ET ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE.....	61
9.3. ETAT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....	61
9.4. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR .....	61
9.5. COMPTES PREVISIONNELS D'EXPLOITATION .....	61
<b>10. Perspectives 2023 .....</b>	<b>62</b>
<b>11. Table des tableaux .....</b>	<b>67</b>
<b>12. Table des figures .....</b>	<b>67</b>
<b>13. Table des annexes.....</b>	<b>68</b>

## 1. Présentation

Leader en matière de traitement des déchets en Nouvelle-Calédonie, la CSP Fidelio, c'est avant tout une entreprise citoyenne au service des Calédoniens qui a su évoluer avec les besoins des usagers, des industriels et des collectivités, tout en s'adaptant aux contraintes liées à notre pays.

Le présent document développe les différentes informations référencées et requises, conformément au contrat de concession de travaux et de service public liant la Calédonienne de Services Publics et le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa SIGN, complété de ses avenants.

**Dénomination :** Calédonienne de Services Publics

Date de création : Juin 1988

**Forme juridique :** Société en nom collectif

**Capital :** 562.447.500 F.CFP

**Siège social :** 3, rue Ernest Massoubre, Immeuble Koneva, Orphelinat – BP 179  
98845 Nouméa Cedex

**Communes desservies :** SIGN : Nouméa, Païta, Mont Dore, Dumbéa  
SIVM Nord : La Foa, Bourail, Bouloparis, Thio

La Calédonienne de Services Publics emploie à ce jour 68 personnes dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

De la fusion des sociétés CGEA et IPODEC à la fin des années 1980, à la création de l'entité CSP Fidelio en 2010, l'histoire de la CSP Fidelio est marquée par l'innovation ; création de nouvelles filières adaptées aux besoins grandissants de la population (centres de tri sélectifs, Quais d'Apport Volontaire, Installations de Stockage des Déchets, déchetteries, recyclage, etc.), installations de plus en plus respectueuses de l'environnement...

Aux côtés des Calédoniens depuis plus de 30 ans, la CSP Fidelio fait aujourd'hui office de précurseur dans le traitement et la valorisation des déchets en Nouvelle-Calédonie. Et l'histoire ne fait que commencer ; bientôt, la CSP Fidelio proposera encore de nouveaux services tels que la valorisation du verre et même la production d'énergies alternatives.

Entreprise locale bénéficiant de l'appui de grands groupes leader dans le domaine de l'environnement, CSP FIDELIO dispose des atouts idéaux pour poursuivre son action d'entreprise de proximité auprès des Calédoniens, en s'adaptant aux besoins des usagers, des industriels et de la collectivité et en mettant en œuvre des solutions innovantes à un coût maîtrisé. Elle profite notamment du support de Veolia Propreté et de GRS Valtech dans le cadre de conventions d'assistance technique permanentes et du savoir-faire et des compétences de Suez Environnement.

La performance de CSP, c'est avant tout le professionnalisme de ses femmes et hommes ainsi que de l'appui technologique et humain de groupes renommés mondialement (Veolia Propreté, Suez Environnement).



CSP FIDELIO est un membre fondateur du SYCOTRED (Syndicat professionnel de la collecte et du traitement des déchets) et actuellement membre d'ACOTRED PACIFIQUE (Association des professionnels de la collecte et du traitement des déchets), groupe d'entreprises comprenant près de 50 professionnels et dont l'objet est de contribuer à la structuration des filières de traitement et de valorisation par le développement de la chaîne des activités, l'optimisation des conditions économiques et le renforcement de l'utilisation optimale de l'énergie.

## 1.1. Rétrospective 2022

### Traitement et valorisation des déchets verts

Le lancement de cette activité sur le CTTV de Ducos s'est inscrit dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts et a permis d'anticiper l'approvisionnement en déchets verts broyés de la nouvelle installation de co-compostage située à Karenga sur la commune de Païta.

L'arrêté modificatif n° 2379-2020/ARR/DDDT en date du 24 août 2020 a autorisé cette activité sous le régime de la déclaration, rubrique 2791, avec un seuil maximal à 9,9 t/j. Toutefois, l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature ICPE classe l'activité sous la rubrique 2794 et permet d'augmenter la capacité de traitement à 29,9 t/j, sans modifier les prescriptions techniques tout en restant sous le régime de la déclaration.

Un arrêté à connaissance a été transmis le 24 octobre 2022 en vue d'actualiser le classement ICPE de cette activité correspondant à un tonnage annuel maximal de déchets verts traités compris entre 7 500 tonnes (fonctionnement sur 5 jours à 29,9 t/j) et 9 350 tonnes (fonctionnement sur 6 jours à 29,9 t/j).

Pour autant, le tonnage de déchets verts réceptionné et traité sur la plateforme du CTTV de Ducos, à fin décembre, est de 12 501 t. La capacité annuelle autorisée a été dépassée en raison de l'importance du gisement à traiter sur cette seule installation. Ce gisement correspondant aux déchets verts collectés sur les communes du Mont-Dore et de Nouméa.

Le lancement de l'activité de broyage sur le site de Gadji n'a pas pu être effectué début 2022 dans la mesure où l'activité n'a pas été autorisée par les services de la DDDT et ce bien que la demande ait été transmise en septembre 2021. Les travaux de construction avaient alors fait l'objet d'un accord de principe. Les travaux de construction de la plateforme ont été réalisés et, à ce jour, les installations sont opérationnelles.

Cette nouvelle installation doit compléter la capacité de l'unité implantée sur le CTTV de Ducos et s'inscrit dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts. L'objectif étant d'atteindre une capacité de broyage équivalente à 100 % du gisement de déchets verts réceptionnés sur les sites de Ducos, Gadji et Mont Dore. La mise en exploitation de l'activité de broyage sur le site de Gadji aurait dû permettre d'anticiper et de sécuriser l'approvisionnement en déchets verts broyés de la nouvelle installation de co-compostage de Mango Environnement.

Compte tenu de ces circonstances particulières, la CSP a donc solliciter une dérogation à titre exceptionnel pour maintenir en fonctionnement l'activité de broyage de déchets sur le CTTV de Ducos, le tonnage journalier traité restant inférieur à 29,9 t/j.

**Le fait que l'autorisation de mise en service de la plateforme de broyage de déchets verts de Gadji n'ait pas été délivrée par la DDDT, n'a pas permis de valoriser une plus grande quantité des déchets verts seulement 7 246 t ont été valorisées soit un taux de valorisation de 29,8 %. L'arrêté modificatif de l'ISD de Gadji imposera l'interdiction d'enfouir les déchets verts dans un délai d'un an. A cette échéance, 100 % du gisement de déchets verts devra être valorisé.**

## Filière de traitement des déchets d'emballages

La société CSP assure la valorisation et le traitement des déchets ménagers et industriels de l'agglomération du grand Nouméa au travers d'une concession de travaux et de service public. Dans ce cadre, la CSP réceptionne et traite les emballages directement sur le CTTV de Ducos. Il s'agit d'apports directs via les principaux producteurs ou des prestataires de service désignés par les collectivités et l'Eco-organisme Trecodec.

Pour augmenter le taux de valorisation des déchets d'emballages et réduire les volumes annuellement stockés sur l'ISD. de Gadji, la CSP souhaite mettre en service la presse à balles présente sur le site de Ducos, ce qui nécessite une intégration dans le périmètre ICPE.

Les déchets d'emballages recyclables, les déchets métalliques recyclables ainsi récupérés sur les déchèteries et les points d'apport volontaire sont évacués vers les filières de valorisation matière.

Un « porter à connaissance » a été transmis en octobre 2022 aux services de la DDDT en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en activité de la filière emballages sur le CTTV de Ducos.

Les travaux de maintenance de la presse à balles ont été réalisés en novembre 2022 et ainsi que les aménagements nécessaires à l'activité, comme les zones de réception et de stockages des balles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instauration de la nouvelle filière de gestion des déchets portant sur les déchets d'emballages adoptée en assemblée de Province le 24 juin 2021 et inscrite au sein du code de l'environnement, la société CSP souhaite obtenir l'agrément d'opérateur de traitement. Un dossier de demande d'agrément a été transmis en mai 2022.

A ce jour, les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter les installations de mise en balle et de demande d'agrément sont toujours en cours d'instruction.

## Collecte sélective de la ville de Dumbéa

Depuis le mois de mars 2022 avec le démarrage de la collecte sélective de Dumbéa, les déchets d'emballages étaient réceptionnés sur le CTTV de Ducos où un pré-tri par matière était effectué puis le déchet était transféré sur les filières de valorisation. Ce fonctionnement a été arrêté par la CSP au mois d'août 2022.

Suite au Protocole du 27 juillet 2022 conclu entre le SIGN et la CSP, les déchets d'emballages issus de la collecte sélective de Dumbéa ont été pris en charge par la SAEML Mont Dore Environnement, qui procède à leur tri et à leur valorisation.

Au cours de l'année 2022, 250 t de déchets issus de la collecte sélective de Dumbéa ont été collectés et valorisées.

## Plateforme de broyage PUNR

La CSP Fidelio est agréée pour assurer le traitement des pneumatiques usagés, agrément n° 2208-2014/ARR/DENV.

Dans le cadre de la poursuite de cette activité, la CSP a déposé en août 2019 une demande pour le renouvellement de son agrément. L'agrément a été renouvelé par l'arrêté n°3294-2020/ARR/DDDT du 16 décembre 2020 jusqu'au 30 mai 2025.

L'augmentation du tonnage traité et de la réception des pneus GC sur l'installation de stockage et de broyage des PUNR de Gadji nécessite des adaptations réglementaires. Ces évolutions répondent directement aux besoins de traitement de la filière de traitement des PUNR du Territoire dont le gisement est désormais stabilisé.

La capacité et les moyens techniques existants de la plateforme de stockage et de traitement permettent de réceptionner et de traiter l'ensemble du gisement actuel. Un rapport à connaissance a été transmis à la DENV en décembre 2019 afin de présenter l'évolution des conditions d'exploitation de la plateforme : l'évolution des tonnages traités, le mode d'exploitation et les dispositions retenues pour la maîtrise du risque incendie. Suite à l'instruction du rapport à connaissance, la DDDT a exigé le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation dans la mesure où l'évolution des activités a été considérée comme une modification substantielle.

## Traitement des lixiviats

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par des conditions météorologiques exceptionnelles en lien avec le phénomène El Nino. Les précipitations annuelles se sont élevées respectivement à 1 854 mm pour l'année 2021 et 2 598 mm pour l'année 2022. La moyenne des précipitations annuelles sur les 10 dernières années est de 908 mm.

Ces intempéries ont eu un impact important non seulement sur l'exploitation causant des retards importants sur la réalisation des travaux (réaménagement du casier D et construction du nouveau casier E2) mais aussi sur la production de lixiviat.

Pour l'année 2022, la volume de lixiviat s'est élevé à 29 023 m<sup>3</sup> alors que le volume annuel moyen entre 2015 et 2020 n'était que de 5 500 m<sup>3</sup>.

L'impact financier est considérable puisque le coût de traitement pour l'année 2022 s'est élevé à 104,5 MXPF.

## Centrales photovoltaïques

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la CSP a entrepris, avec l'accord du SIGN, la construction de 3 centrales photovoltaïques :

- 84 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (48 panneaux pour une puissance installée de 15,9 kW crête) sur la bâtiment administratif de l'ISD de Gadji avec production d'électricité autoconsommée ;
- 140 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (80 panneaux pour une puissance installée de 26,4 kW crête) sur la bâtiment administratif du CTTV de Ducos avec production d'électricité autoconsommée ;
- 1 200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (677 panneaux pour une puissance installée de 223,1 kW crête) sur le dock de transfert et de valorisation du CTTV de Ducos avec production d'électricité en revente totale.

L'investissement global est de 27,3 millions XPF.



## 1.2. Chiffres clés

### Indicateurs d'activité

Tonnage total traité	<b>168 556 tonnes</b>
Evolution des tonnages traités pour le SIGN / 2021	-5,5 %

### Apports de déchets sur le périmètre SIGN

<b>80 040 tonnes</b> de déchets réceptionnés	
Evolution des tonnages traités pour le SIGN / 2021	-9,9 %
<b>76 544 tonnes</b> de déchets enfois	
<b>3 497 tonnes</b> de déchets valorisables	
Part des tonnages traités par stockage	95,6 %
Part des tonnages valorisables	4,4 %
Part des tonnages QAV	23,2 %
Part des tonnages SIGN collecte en porte à porte	76,5 %
<b>4 418 tonnes</b> de déchets traités pour le compte d'autres collectivités	
Evolution des tonnages traités pour le SIGN / 2021	+0,1 %

### Apports de déchets des entreprises

<b>84 097 tonnes</b> de déchets réceptionnés	
Evolution des tonnages traités pour le SIGN / 2021	-1,25 %
Nombre d'interruptions de service	0
Année prévisionnelle de saturation de l'ISD de Gadjî	2038
Effectifs CSP équivalents temps plein	68
Nombre d'incidents ayant fait l'objet d'un signalement ICPE	4
Nombre d'incidents non traités	0
Nombre d'incidents ayant eu un impact environnemental	0
Volume de lixiviat traité en 2022	29 023 m <sup>3</sup>
Production photovoltaïque	150 899 Kwh
Consommation électrique	759 673 kWh
Consommation d'eau	12 256 m <sup>3</sup>



## Le Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation - Commune de Nouméa

Le CTTV est implanté dans la zone industrielle de DUCOS.

De dépotoir (1962), à Centre de Transit, Transfert et Valorisation (CTTV), en passant par Centre d'Enfouissement Technique (CET), ce site s'est structuré au fil des années suivant l'évolution des techniques de traitement et de la réglementation en matière de déchets et de protection de l'environnement. Par la même occasion, ce sont les conditions de travail et l'état général du site qui ont connu des améliorations et une modernisation considérable.

La majorité de sa superficie est occupée par le CET. Exploité jusqu'en 2006, il a été réhabilité dans une démarche profonde de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, environ 1,5 hectares est dédié à l'exploitation, qui rassemble une trentaine de salariés répartis sur 5 activités différentes. Parmi eux, des agents opérationnels mais aussi administratifs, puisque ce site est le point d'entrée principal pour les usagers et les clients par l'intermédiaire du service clientèle situé à l'entrée.

### Les activités du site sont :

Un centre de tri et de transfert d'une capacité de 150 000 tonnes/an

Une station de traitement des déchets liquides biodégradables d'une capacité de 14 000 tonnes /an

Un plateforme de broyage des déchets verts

**86 363 tonnes transférées en 2022 sur le CTTV de Ducos**

**300 passages par jour en moyenne**

**80 040 tonnes traitées pour le compte du SIGN**

**12 501 tonnes de déchets verts réceptionnés**



## L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadji Commune de Païta

Situé sur le territoire de la commune de Païta à environ 3 kilomètres au sud du village et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa,

L'ISDND de Gadji est implantée sur 32,4 hectares. Aux 20 hectares dédiés à l'exploitation est également liée une ancienne zone de stockage (ancien Centre d'Enfouissement Technique de Païta), qui, après exploitation, a été réhabilitée dans le respect des normes en vigueur.

### Construction de la nouvelle ISD

L'exploitation du premier casier de l'ISD a débuté par le déchargement des premières tonnes de déchets le 21 juin 2007. Depuis, c'est plus d'un million de tonnes de déchets qui a été traité sur ce site.

Les activités du site sont :

L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux d'une capacité autorisée de 150 000 tonnes/an ;  
Une station de traitement des déchets liquides biodégradables d'une capacité de 14 000 tonnes /an ;  
Une plateforme de broyage des déchets verts.

**146 400 tonnes de déchets non dangereux traités en 2022 sur l'ISD de Gadji**  
**4 051 tonnes de pneumatiques usagés traités en 2022 sur la plateforme de**  
**broyage**  
**29 023 m<sup>3</sup> de lixiviat traité**



## Le Quai d'Apport Volontaire de La Coulée

En 1982, les services techniques du Mont-Dore commencent à exploiter le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Coulée. Il a connu plusieurs évolutions avant de devenir l'actuel quai d'apport volontaire (QAV).

En 1992, la CSP en reprend l'exploitation. À cette occasion, le site est équipé d'un quai de déchetterie.

En 2012, de nombreuses améliorations sont apportées. L'exploitation totale de la zone - pont bascule et aire de broyage des déchets verts - a débuté dans un second temps au mois de février 2013. Désormais le site est équipé d'installations conformes aux normes.

L'ex CET également présent dans le périmètre du site a été réhabilité et fait l'objet d'une surveillance post-exploitation au même titre que l'ensemble des installations similaires exploitées par la CSP.



**1 936 tonnes réceptionnées en 2022 sur le QAV de la Coulée ;  
1 813 tonnes réceptionnés sur la plateforme de traitement des déchets verts ;  
602 tonnes de déchets verts broyés mis à disposition des usagers.**

## Les déchèteries du Grand Nouméa

Six déchèteries sont à disposition des usagers de l'agglomération.

Ce sont des lieux d'apports volontaires ouverts aux particuliers et pour certains aux professionnels.

Ils sont clôturés, surveillés et spécialement aménagés pour accueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Bien triés, bien préparés, les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de recyclage, localement ou à l'export.

La déchèterie est un service de proximité qui participe activement à la protection de l'environnement, en limitant les dépôts sauvages. Tout habitant de l'agglomération peut se rendre sur l'ensemble du réseau de déchèteries intercommunales. L'accès est gratuit sous condition de s'être acquitté de sa redevance des ordures ménagères.

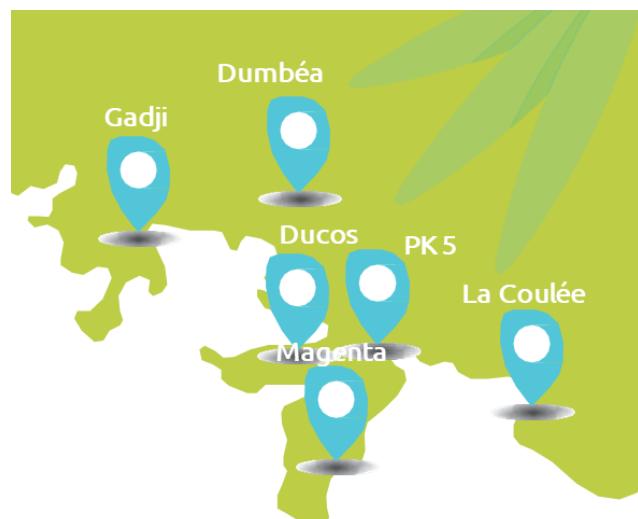
**18 589 tonnes de déchets collectés en 2022 sur les 6 déchèteries ;**

**3 727 tonnes de déchets valorisables collectés ;**

**1 530 tonnes de déchets entrants dans les filières à responsabilité élargie du Producteur  
(filières REP) ont été collectés.**

Six déchèteries, exploités par la CSP Fidelio, permettent la collecte et le tri à la source des déchets suivants :

- Encombrants
- Déchets non dangereux des activités économiques
- Ferraille
- Aluminium
- Non ferreux
- Piles (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Batteries (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Huiles (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Déchets verts
- DEEE (filière responsabilité élargie du producteur REP)
- Cartouches encres
- Papier
- Carton
- Verre



## 2. Organisation fonctionnelle

### 2.1. Effectifs du service, qualification des agents

La CSP a placé le développement humain au cœur de sa politique managériale et opérationnelle.

Les effectifs présentés, ci-dessous, représentent le nombre de salariés (CDD, CDI, à temps complet ou à temps partiel) hors intérimaires arrêtés au 31 décembre 2022. Sur le site de Gadji, les opérations de réception et de compactage des déchets sont sous-traitées à l'entreprise Samertown depuis l'ouverture du site. Les effectifs de la société Samertown ne sont pas comptabilisés dans les données présentées ci-après.

La masse salariale de la CSP (hors sous-traitants) en effectif moyen plein est estimée au 31 décembre 2022 à 68 personnes.

	Hommes	Femmes	Total
Ingénieurs et cadres	4	4	8
Agents de maîtrise et assimilés	6	4	10
Employés	33	16	49
Ouvriers	1	0	1
Apprenti	0	0	0
Total	44	24	68
Nombre d'embauches au cours de l'année	4	2	6
Nombre de départs au cours de l'année	3	1	4
Taux moyen des salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'établissement		9,8 %	

**Tableau 1 : Effectifs CSP – Répartition hommes-femmes**

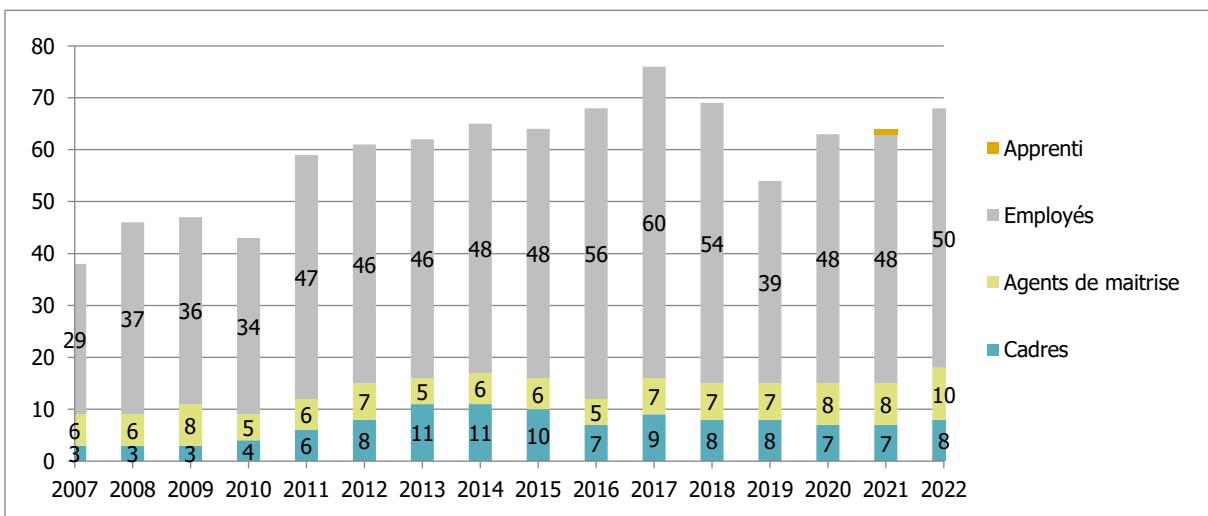


Figure 1 : Evolution des effectifs CSP

### Renouvellement des générations et formation

Pour renforcer l'équipe de direction et anticiper les évolutions à venir, un responsable hygiène santé sécurité HSE a rejoint l'équipe en septembre 2022.

Pour la partie opérationnelle, l'année 2022 est marquée par le renforcement de l'équipe maintenance avec l'embauche d'un nouveau technicien mécanique.

### **2.1.1. Direction générale et services administratifs**

#### **Direction générale**

La CSP est administrée par une direction générale composée de deux actionnaires qui définissent la politique de l'entreprise, déterminent les orientations de l'activité et veillent à leur mise en œuvre.

#### **Service administratif et comptabilité**

Le service administratif et comptable est constitué d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable, d'un comptable et d'un agent affecté au recouvrement à temps plein.

#### **Service clientèle et pesées**

Ce service, mené par un agent de maîtrise et d'un adjoint, est composé d'une secrétaire d'accueil, d'une secrétaire commerciale, d'une secrétaire facturation et d'une assistante confirmée. Ce service est en charge de l'ouverture et du suivi des comptes clients (SIGN, particuliers et industriels). En lien avec le service pont-bascule et la facturation, il veille à la bonne marche des formalités administratives et juridiques (documents justificatifs administratifs et financiers, fiches d'information préalable concernant le type de déchets...).

#### **Service juridique et ressources humaines**

Un cadre juriste et RH et d'une assistante paie.

### **2.1.2. Services exploitation CTTV**

Le responsable des exploitations gère l'ensemble des sites de la CSP. Lui sont rattachés, outre les personnels des services repris aux points ci-dessous, une assistante d'exploitation, une responsable pour le site de Gadji, un superviseur et une assistante pour le site de Gadji et d'un responsable de sites, d'un superviseur, d'un coordinateur exploitation et d'une assistante pour le périmètre du CTTV et des déchetteries,

#### **Service ponts bascules**

Il est constitué de six agents pont bascule (deux sur Ducos, deux sur Gadji, deux sur le Mont-Dore) en charge des ponts bascules et des tâches administratives afférentes.



#### Service transfert

Cette activité dispose de quatre chauffeurs de PL et d'un chauffeur de mini BOM effectuant d'autres tâches.

L'ensemble de ces salariés a en charge le transfert des déchets entre les différents sites, vers les sous-traitants et les prestataires de service.

Ce service dispose d'une mini BOM pour la collecte des déchets recyclables, de deux tracteurs semi-remorques, de 6 remorques à fond mouvant (aussi utilisées par quatre contracteurs), de quatre camions ampliroll et de trois remorques ampliroll (utilisées pour le transfert des bennes).

#### Dock de transfert de Ducos

Cette activité est constituée de deux conducteurs d'engins polyvalents et de deux agents de guidage.

#### Plateforme de Broyage de déchets verts

Cette activité est constituée de deux conducteurs d'engins polyvalents et d'un agent de guidage.

#### Service entretien CTTV

Ce service dispose de quatre agents effectuant l'entretien courant du site, la coupe et effectuant le transfert des valorisables avec la mini BOM.

#### Station de traitement des déchets liquides biodégradables

Deux opérateurs assurent la conduite et la maintenance de la station de traitement des déchets liquides biodégradables.

#### QAV de Ducos

Les salariés liés à cette activité sont au nombre de deux.

#### QAV Mont Dore

Six agents sont en poste sur ce site. Ils ont en charge l'accueil des particuliers ainsi que le contrôle des apports. Deux agents sont dédiés à l'activité de broyage des déchets verts.

#### QAV Pk5

Les agents affectés à cette activité sont au nombre de deux.

#### QAV Magenta

Les agents affectés à cette activité sont au nombre de trois.

### 2.1.3. Services exploitation ISD de Gadji

#### Encadrement

Le cadre responsable de site a en charge la gestion des activités. Une assistante d'exploitation lui est rattaché, ainsi qu'un superviseur.

#### QAV

Deux agents sont affectés au QAV. Ils ont en charge l'accueil et la surveillance de cette entité.

#### Stockage

Trois agents de guidage, en polyvalence entretien, sont chargés de guider les apports sur les quais de déchargement et d'entretenir le périmètre de l'ISD (pique, ramassage papier, entretien espaces verts).

#### Broyage PUNR

Deux agents conducteurs de machines et deux agents polyvalents sont affectés au broyage des pneus, aux opérations d'entretien routier (terrassement, arrosage...), à la lutte anti-odeur (aspersion), aux entretiens d'espaces verts et opérations de nettoyage (ramassage et pique).

#### Conducteurs d'engins

Une équipe de deux conducteurs d'engins est présente pour des opérations de terrassement, entretien espaces verts, arrosage des pistes...

#### Pont bascule

Deux agents pont bascule se relaient pour couvrir l'amplitude horaire du site. Ils accueillent les clients, pèsent les apports et dirigent les sous-traitants.

## 2.2. Formations internes et externes

La CSP Fidelio a mis en place et organisé le plan de formation pour le développement des compétences professionnelles ainsi que celles concernant l'hygiène sécurité incendie de ses employés.

Le tableau, ci-dessous, présente les formations réalisées au cours de l'année 2022.

Formations	Nombre de participants
Formation Conduite engins	5 personnes
Formation opérateur incendie	14 personnes
Formation chef de manœuvre incendie	6 personnes
Recyclage SST	4 personnes
Habilitation électrique H0B0	9 personnes

Gestion des déchets dangereux	12 personnes
Exploitation système de commande STDLB	4 personnes
Utilisation presse à balles	7 personnes
Utilisation broyeur déchets verts	3 personnes
Communiquer efficacement auprès des usagers	6 personnes
Sensibilisation conduites addictives par l'ASSNC	31 personnes
Sensibilisation surcharge pondérale par l'ASSNC	24 personnes
Mener un EA	7 personnes
Manager de proximité	1 personne
Total	133 personnes

**Tableau 2 : Tableau des formations réalisées en 2022**

### 3. Bilan technique

#### 3.1. Évolution des ouvrages - travaux de gros entretien et renouvellement

En plus de la maintenance et des travaux habituels réalisés chaque année sur sites, un certain nombre de travaux ont été réalisés au cours de l'année 2022.

Les axes majeurs ont été :

- Développer et optimiser le fonctionnement des installations
- Réduire les impacts des sites
- Pérenniser et sécuriser les installations

##### 3.1.1. ISD de Gadjî

###### Développer et optimiser le fonctionnement des installations

Dans le cadre du plan d'exploitation du site, les travaux de construction du casier E ont été lancés en octobre 2019, pour une livraison prévue fin 2020. Ces travaux comportent non seulement l'aménagement du nouveau casier mais aussi la construction de nouvelles installations comme un nouveau bassin de stockage des eaux pluviales, la création de stockage de matériaux dans le périmètre de protection du site et la création d'une plateforme technique pour le traitement des lixiviats.

Dans le cadre du plan d'exploitation de l'ISD de Gadjî, les travaux de construction du casier E2 ont été lancés en mai 2022 pour une mise en exploitation du casier prévue au deuxième semestre 2023. Ces travaux comprennent :

- Terrassements généraux 130 000 m<sup>3</sup> déblais ;
- Réglage du fond de forme des casiers et des talus ;
- Modelage, la mise en forme et le réglage des plates-formes situées au droit des alvéoles et des bassins,
- Remaniement sur 70 cm du sol en place pour obtenir une perméabilité < 10<sup>-6</sup> m/s ;

- Compactage d'argile sur 30 cm du fond de forme des casiers de manière à obtenir la perméabilité <  $10^7$  m/s ;
- Réglage mécanique et manuel des surfaces de pose de l'étanchéité,
- Epierrage des talus et des fonds de forme.
- Stockages de matériaux
- Tri, transport, réglage et compactage pour mise en dépôt des déblais ;
- Remblai ordinaire propre à la réutilisation en remblai structurel (digue intermédiaire, engrangement de talus, digues de fermeture) ;
- Remblai impropre à la réutilisation en remblai structurel, néanmoins utile pour les pour couverture temporaire ;
- Remblai argileux, propre à la réutilisation en fond de forme ou couverture définitive ;
- Les ouvrages de gestion des eaux de ruissellement.

Les travaux de pose du complexe d'étanchéité et du système de drainage et de collecte du lixiviat sur toute la surface du casier E2 (25 000 m<sup>2</sup>) :

- D'un géosynthétique bentonitique aiguilleté ;
- D'une géomembrane PEHD de 2 mm d'épaisseur certifiée ASQUAL ;
- D'un géotextile anti-poïncendant non tissé ;
- D'un géotextile de protection anti-UV cousu.



***Vue de la construction du casier E2 de l'ISD de Gadjii***

#### **Création d'une plateforme de broyage de déchets verts**

Le lancement de cette activité sur l'ISD de Gadjii s'inscrit dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts.

La mise en exploitation de la plateforme de broyage de Ducos est intervenue au mois de novembre 2020. Au cours de l'année 2022, 12 501 t de déchets verts ont été réceptionnés sur la plateforme et 7 245 t ont été valorisés :

- 2 569 t de déchets broyés ont été évacués et valorisés sur la plateforme de co-compostage Mango Environnement ;
- 4 676 t de déchets verts broyés ont été mis à disposition des usagers personnes physiques, artisans et agriculteurs au besoin en les livrant.

Un dossier « Porter à connaissance » a été déposé en septembre 2021 pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter une plateforme de broyage de déchets verts sur l'ISD de Gadji. Cette nouvelle plateforme aura une capacité de 9 000 t/an identique à celle de Ducos et permettra à terme de broyer l'ensemble du gisement de déchets verts collectés sur le périmètre de l'agglomération.

En janvier 2022, la DDDT a autorisé les travaux de construction de la plateforme. Ces travaux ont été réalisé entre avril et août 2022. La mise en service de cette nouvelle plateforme pourra intervenir dès l'obtention de l'arrêté d'exploiter délivré par la DDDT.



***Vue de la nouvelle plateforme de broyage de déchets verts de l'ISD de Gadji***

### 3.1.2. CTTV de Ducos

Les principaux travaux réalisés en 2022 sont :

- Les travaux de rénovation et d'amélioration du process de la STDLB ;
- Les travaux d'entretien et de perfectionnement de l'activité sur la plateforme de broyage des déchets verts ;
- Les travaux de réfection du dock et d'amélioration de l'activité de transfert ;
- Les travaux de réfection et de remise en service de la presse à balle en vue d'une mise en exploitation en 2023.
- Réorganisation du service exploitation.

## Rénovation et amélioration du process de la STDLB

Ces travaux ont consisté en :

- La maintenance de ligne biodisque 1 et la commande de fabrication et de pose d'une nouvelle ligne 1 par le constructeur de l'installation ;
- La commande de 2 nouveaux caissons de filtration ainsi que d'un stock de pièces détachées pour l'entretien du dispositif de flocculation /coagulation/ filtration de la STDLB
- La mise en place des trappes en aluminium sur la cuve d'homogénéisation
- La maintenance et remplacement des pièces d'usure sur les pompes de transfert de la cuve béton vers unité de polymérisation ;
- Des travaux de voiries par la mise en place d'enrobés sur les accès et l'exploitation de la STDLB ;
- La mise en place d'un nouveau poste de réception client au niveau du dégrilleur.

## Travaux d'entretien et de perfectionnement de l'activité sur la plateforme de broyage des déchets verts

Ces travaux ont consisté en :

- Des aménagements de voiries en enrobés sur les accès et sur la zone de vidage client ;
- La mise en exploitation d'une nouvelle chargeuse L550 pour l'activité de broyage ;
- La reprise des massifs à emboîtement et la mise en place des dalles de butée sur les zones de dépotage et rechargement de la plateforme ;
- La reprise et recharge de la zone d'activité de broyage des déchets verts et la zone de réception des VL.

## Travaux de réfection du dock et d'amélioration de l'activité de transfert

Ces travaux ont consisté en :

- La commande travaux de réfection de l'ensemble du dock, trémie de chargement, bardage, portes coulissantes et volets roulants ;
- La réfection de l'enrobé sur la surface altérée de la partie transfert
- La mise en place et la formation sur le nouveau système SSI, avec l'ajout de plusieurs caméras thermiques ;
- La mise en exploitation d'une nouvelle semi-remorque FMA pour l'activité de transfert ;
- La mise en exploitation d'une nouvelle chargeuse L550 pour l'activité de transfert ;
- La commande d'une pelle hydraulique su roue pour les opérations de tri des déchets dans le dock
- La commande d'un tracteur pour les opérations de balayage et de gyrobroyage sur le site.

## Travaux de réfection et de remise en service de la presse à balle

Ces travaux ont consisté en :

- La remise en fonctionnement de la presse à balles et la commande de l'ensemble des consommables et des pièces détachées nécessaires à l'exploitation de l'installation ;
- L'ensemble du personnel d'exploitation et du service Maintenance ont suivi une formation à l'utilisation, et à la maintenance de la presse à balles.

### Travaux de rénovation des locaux d'exploitation

- La réfection des anciens bureaux exploitation et l'installation de l'ensemble de l'équipe exploitation Nouméa Mont Dore dans ces mêmes bureaux ;
- La réfection des vestiaires et de la cafétéria avec remplacement de l'ensemble des casiers pour le personnel ;
- La commande de l'ensemble du matériel pour le déplacement du poste pont bascule actuel vers le poste dédié situé dans les bâtiments administratifs, avec de nouvelles caméras dernière génération, des bornes avec interphones.
- Au recrutement d'une responsable QHSE, d'une superviseure QAV et d'une assistante pesage pour le service pont bascule.

#### **3.1.3. Déchèteries**

##### Déchèterie de Pk5

- L'entretien courant (débroussaillage, nettoyage) a été réalisé par le service Entretien.
- Remplacement des panneaux d'information (déchets acceptés, consignes de tri) ;
- Rénovation des RIA
- Travaux de rénovation du marquage au sol.

##### Déchèterie de Magenta

- L'entretien courant (débroussaillage, nettoyage) a été réalisé par le service Entretien.
- Remplacement des panneaux d'information (déchets acceptés, consignes de tri) ;
- Rénovation des RIA
- Travaux de rénovation du marquage au sol ;
- Remplacement d'un mât d'éclairage.

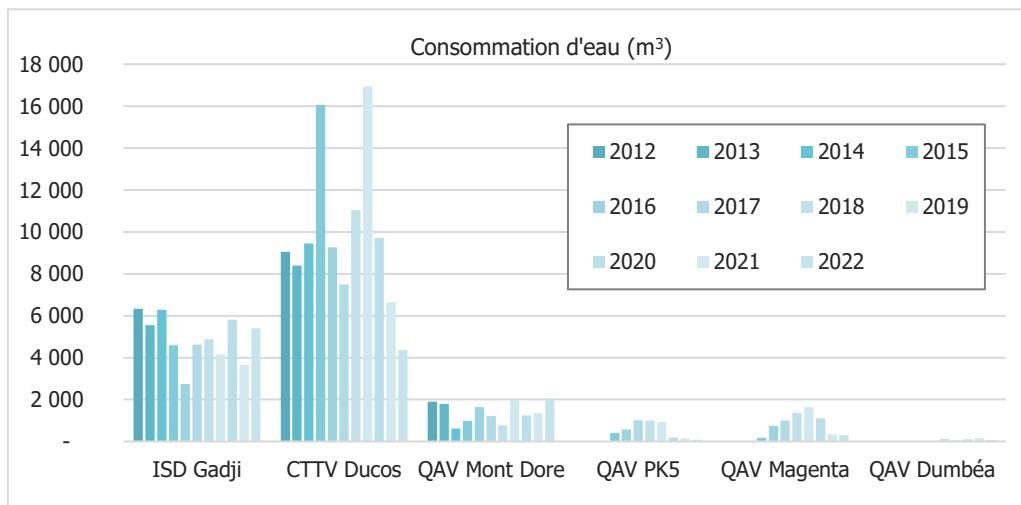
##### Déchèterie du Mont Dore

- L'entretien courant (débroussaillage, nettoyage) a été réalisé par le service Entretien.
- Remplacement des panneaux d'information (déchets acceptés, consignes de tri).

## 3.2. Consommations

### 3.2.1. Eau

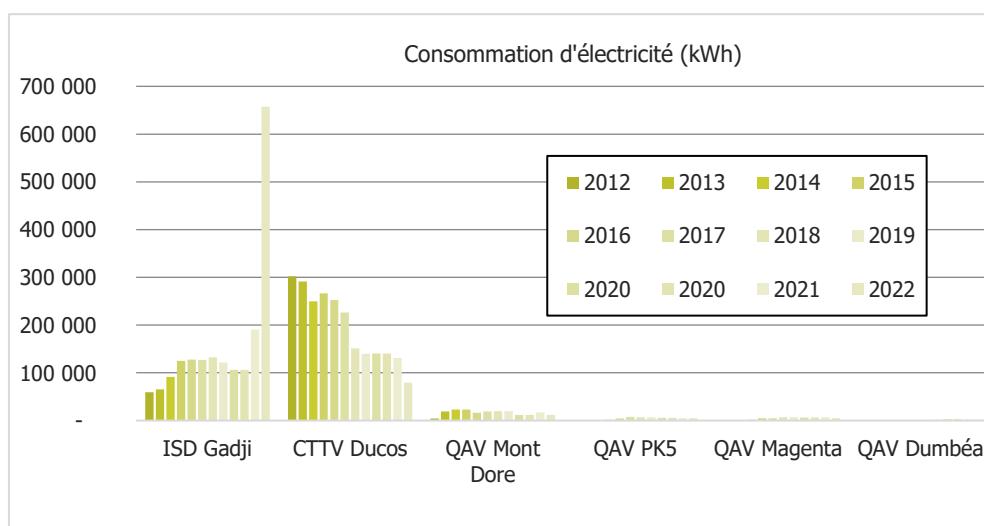
La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'eau sur les 10 dernières années. La consommation totale d'eau s'élève à 12 256 m<sup>3</sup> pour l'année 2022.



**Figure 2 : Evolution des consommations d'eau par site**

### 3.2.2. Électricité

La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'électricité sur les 10 dernières années. La consommation totale d'électricité s'élève à 359 673 kWh pour l'année 2022.

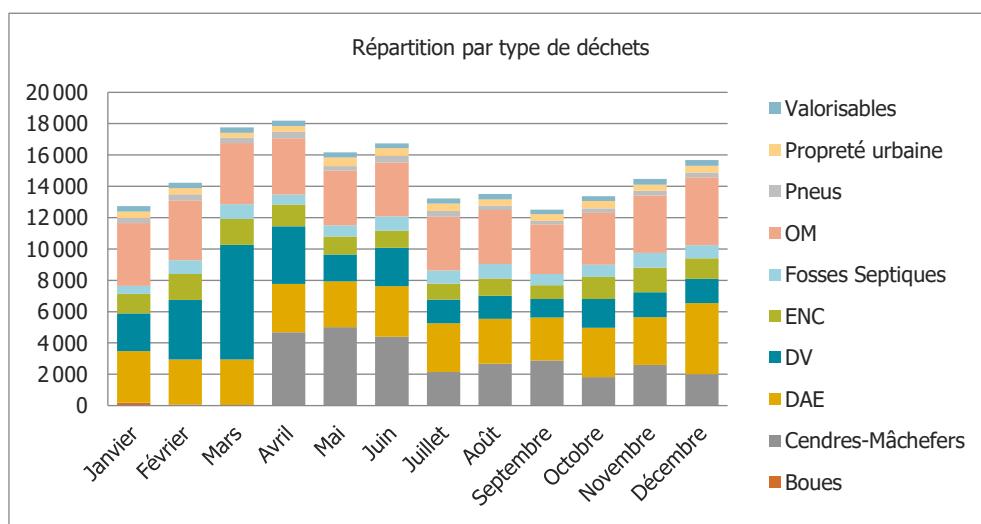


**Figure 3 : Evolution des consommations d'électricité par site**

L'augmentation significative de la consommation électrique sur l'ISD de Gadji est liée au volume important de lixiviat traité en 2022. Compte des volumes à traiter, la station a fonctionné de manière prolongée par rapport à une année moyenne.

## 4. L'activité

### 4.1. Tonnages traités par les filières



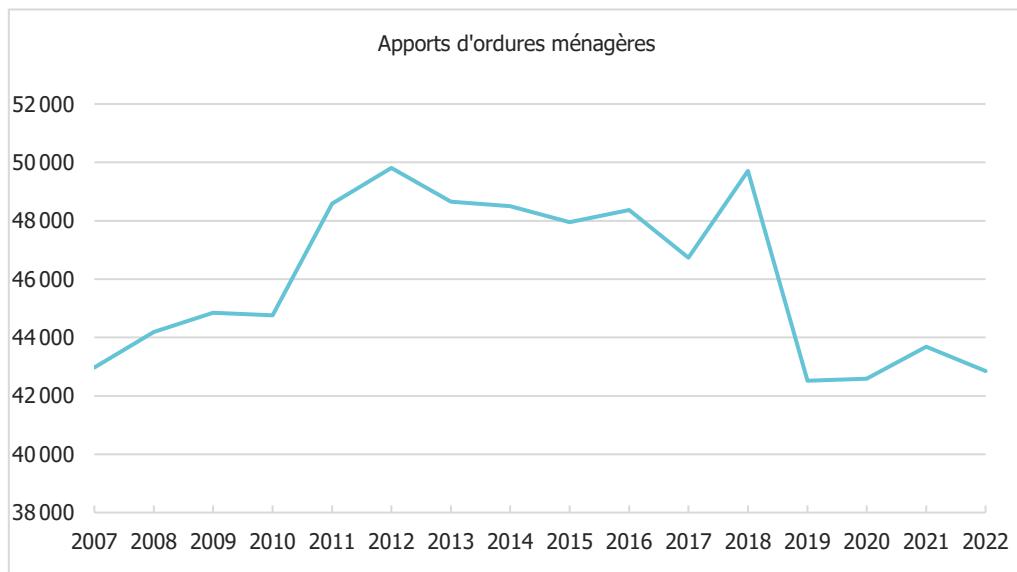
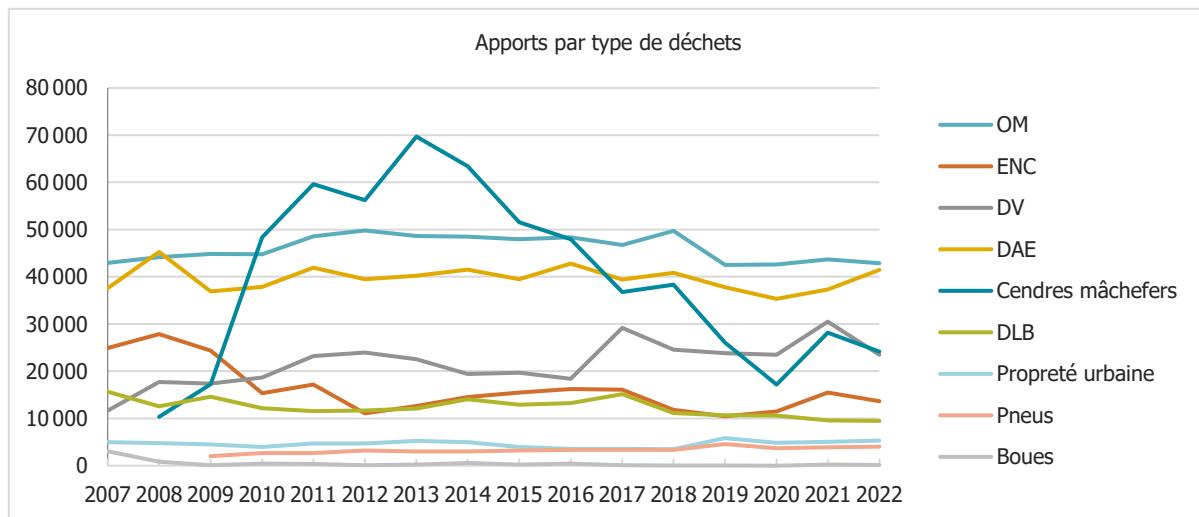
**Figure 4 : Répartition des apports par type de déchets**

Les apports collectivité et entreprises s'élèvent à 168 556 tonnes de déchets en 2022, ce qui représente une diminution des apports par rapport à l'année précédente de 5,6 %.

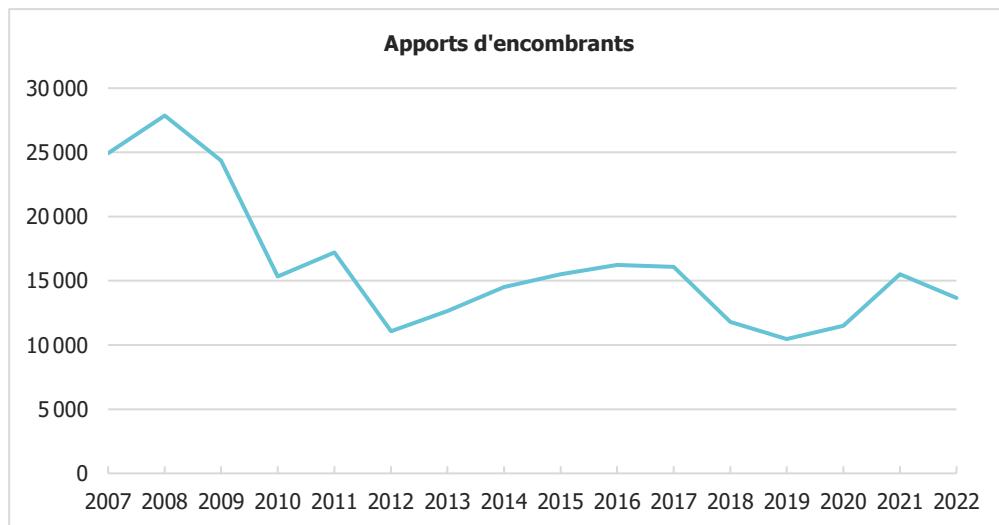
Les déchets des usagers du SIGN correspondent aux tonnages collectés en porte à porte 61 221 t (-9 707,62t soit -13,7 % par rapport à 2021) et aux déchets collectés sur les déchèteries et points d'apports volontaires 18 589 t (+639 t soit +3,6 % par rapport à 2021) pour un total de 80 040 t (-8 839 t soit -9,9 % par rapport à 2021).

- Le tonnage d'ordures ménagères 42 849 t est relativement stable avec -833 t soit -1,9 % ;
- Le tonnage d'encombrants 13 676 t a connu une diminution de -1 841 t soit -11,9 %.
- Le tonnage de déchets verts 23 487 t a connu une forte diminution de -7 012 t soit -23,0 %.

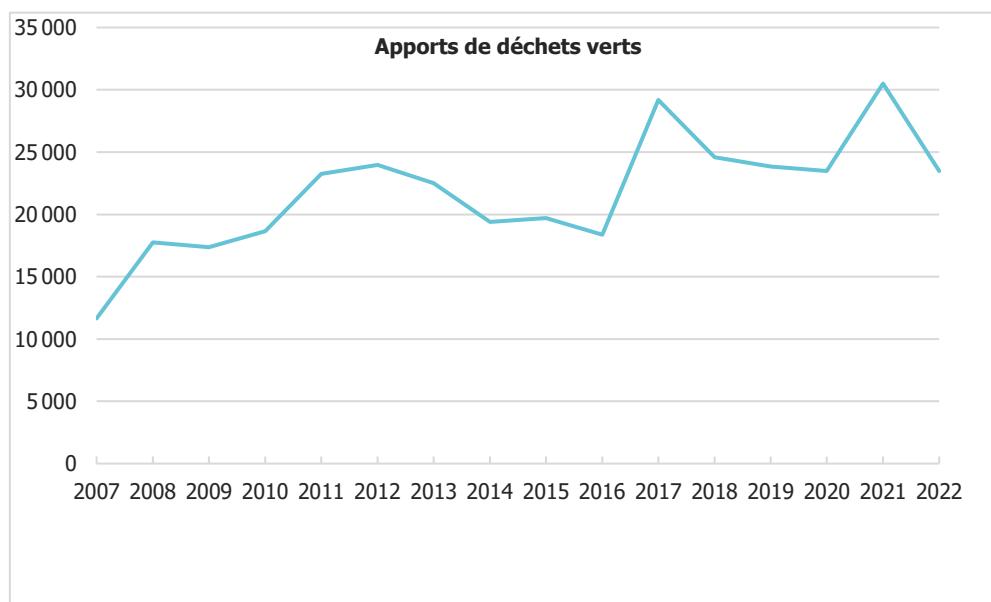
**Figure 5 : Evolution des apports par type de déchets**



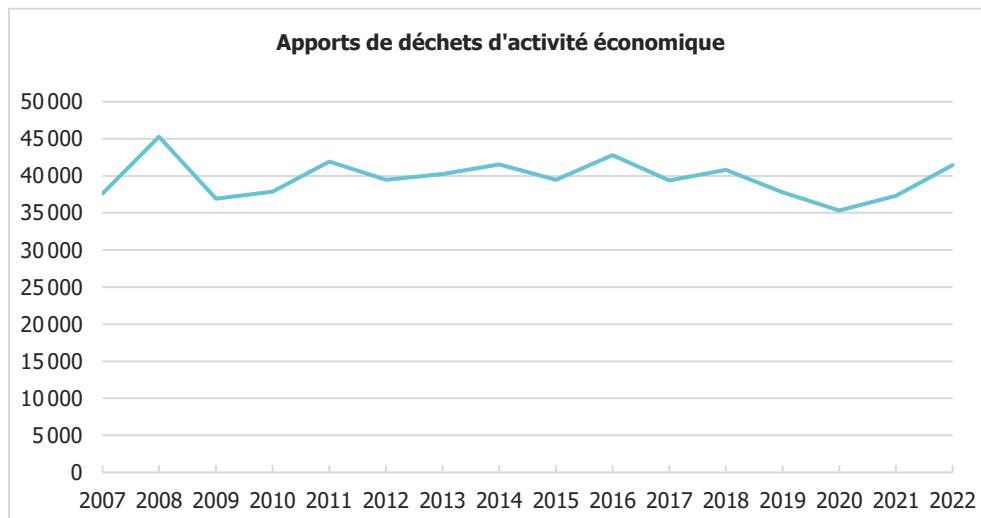
**Figure 6 : Evolution des apports d'ordures ménagères**



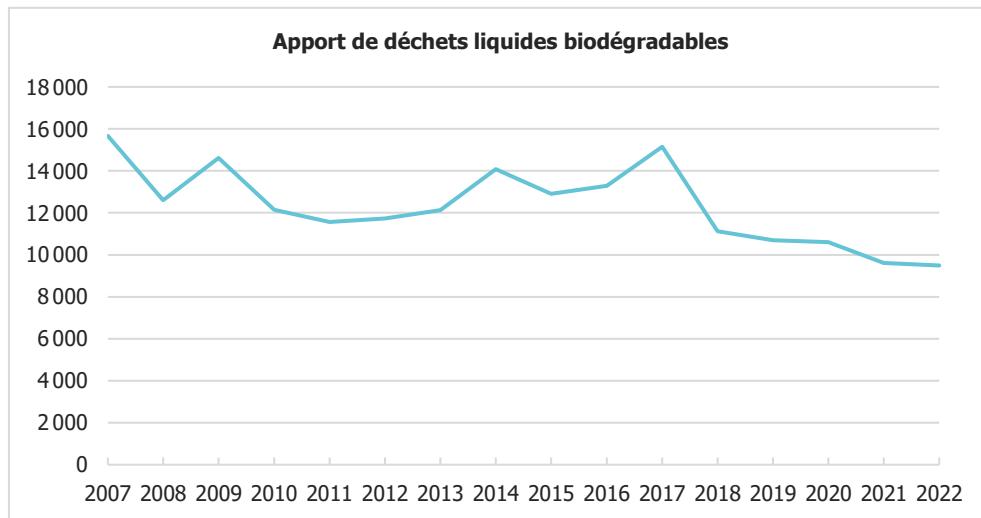
**Figure 7 : Evolution des apports d'encombrants**



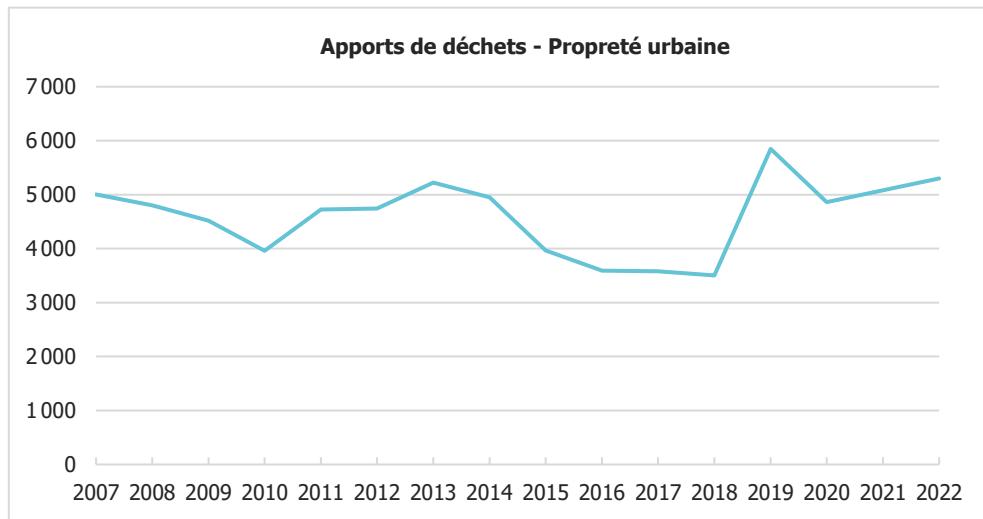
**Figure 8 : Evolution des apports de déchets verts**



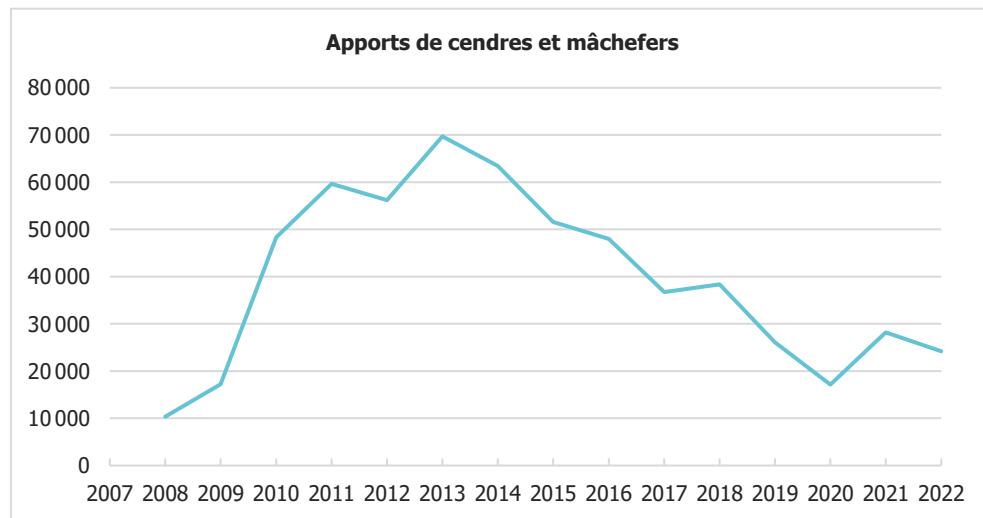
**Figure 9 : Evolution des apports des déchets non dangereux d'activité économique**



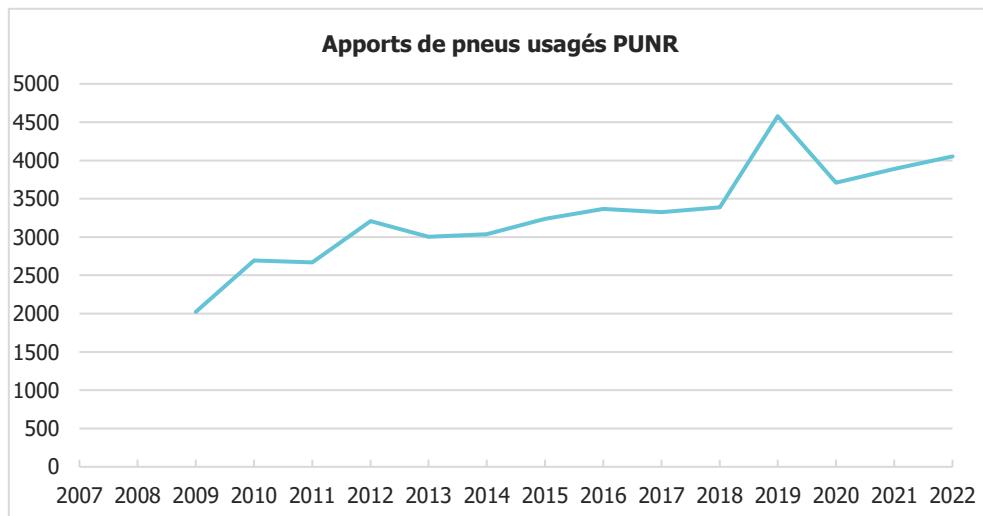
**Figure 10 : Evolution des apports de déchets liquides biodégradables**



**Figure 11 : Evolution des apports de déchets de nettoyage**

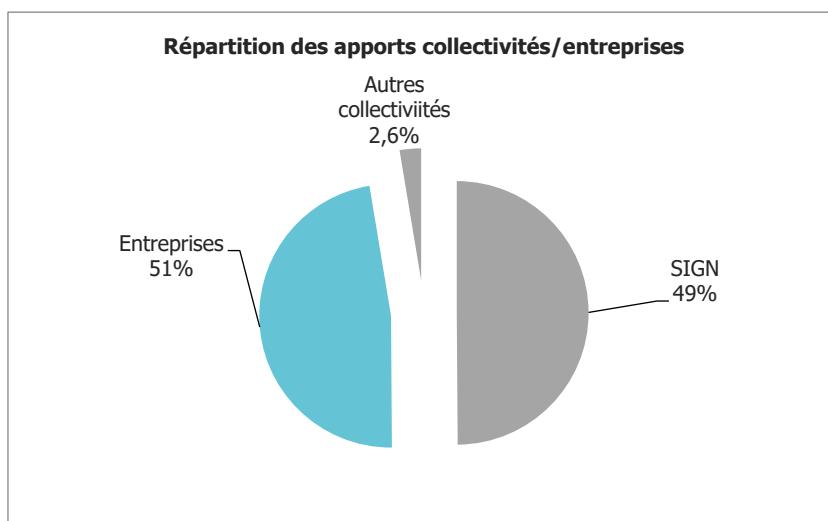


**Figure 12 : Evolution des apports de cendres et mâchefers**

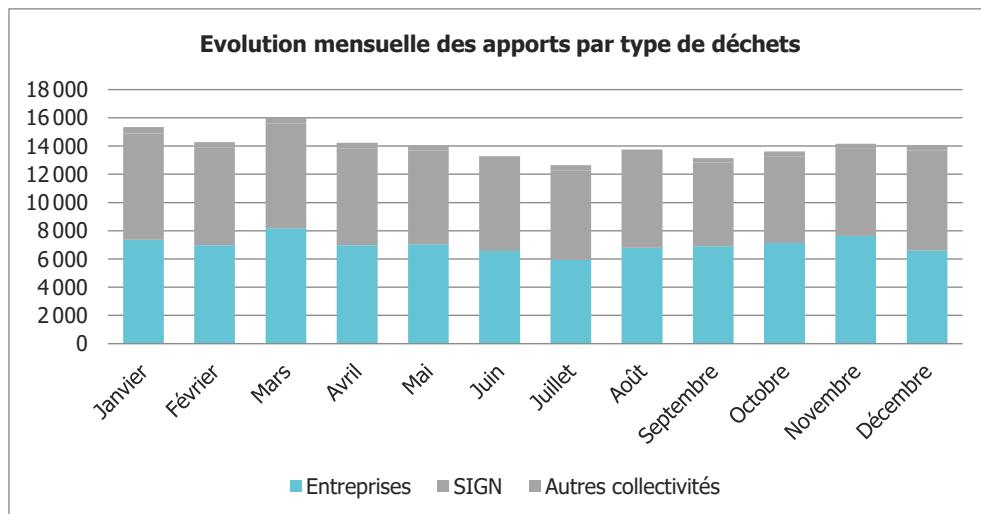


**Figure 13 : Evolution des apports de pneus usagés non réutilisables PUNR**

#### 4.2. Répartition par provenance



**Figure 14 : Répartition des apports par provenance**



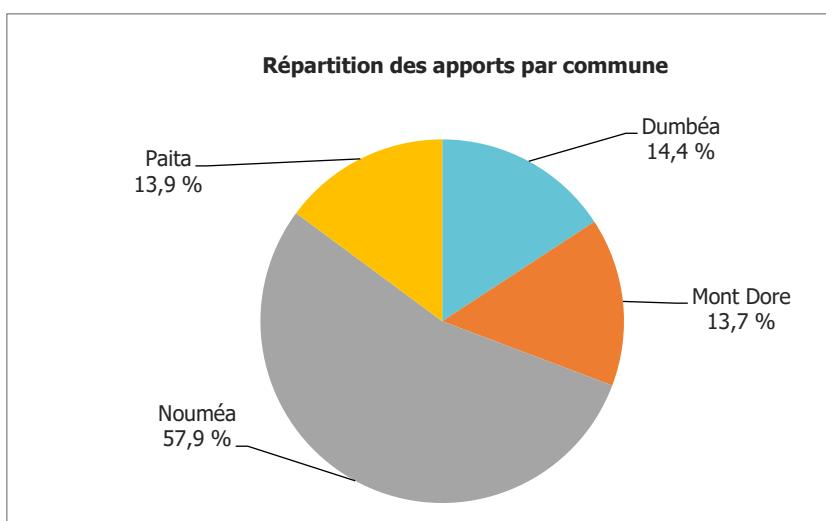
**Figure 15 : Evolution mensuelle des apports par type de déchets**

Il est à noter la saisonnalité des apports avec une augmentation le premier trimestre (+8,2 % par rapport à la moyenne) et une baisse significative au mois de juillet (-10 % par rapport à la moyenne).

### 4.3. Répartition des apports par communes du SIGN

Le tonnage présenté ci-dessous reprend le tonnage issu du gisement ménager, à savoir :

- Ordures ménagères (OM) collectées ;
- Résidus de balayage et déchets de plage collectés (Propreté urbaine) ;
- Encombrants (ENC) collectés en porte à porte et en apports volontaires (QAV) ;
- Déchets Verts (DV) collectés en porte à porte et en apports volontaires (QAV) ;
- Les déchets valorisables collectés sur les déchèteries (métaux, emballages...) ;
- Les déchets issus des filières REP collectés sur les QAV (DEEE, huiles, batteries) ;
- Les déchets collectés sur les points d'apport volontaires PAV.



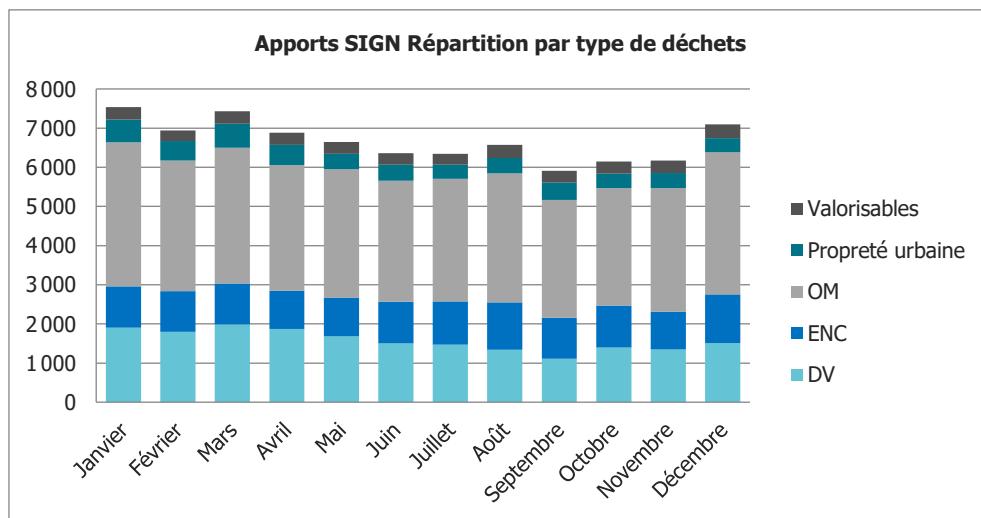


***Figure 16 : Répartition des apports par commune***

Les apports réceptionnés en provenance du périmètre SIGN sont en diminution par rapport à l'année 2021 passant à 80 040 tonnes soit une baisse de l'ordre de 9,9 %, principalement due à l'évolution des apports de déchets verts collectés.

Concernant la répartition des tonnages entre les communes, elle apparaît relativement stable, la ville de Nouméa représentant 57,9 % des apports. Toutefois, les apports des autres communes augmentent plus rapidement avec +13,9 %, et +14,4 % pour les villes de Païta et Dumbéa.

#### 4.4. Répartition des tonnages SIGN



**Figure 17 : Répartition des apports SIGN par type de déchets**

Les apports sur le périmètre sont constitués principalement des ordures ménagères, des déchets verts et des encombrants, leurs proportions respectives étant de 49,1 %, 23,6 % et 16,0 %. La part de déchets valorisables (verre, ferreux et emballages) représentant 4,7% du gisement.

## 4.5. Détail par ville

### 4.5.1. Ville de Nouméa

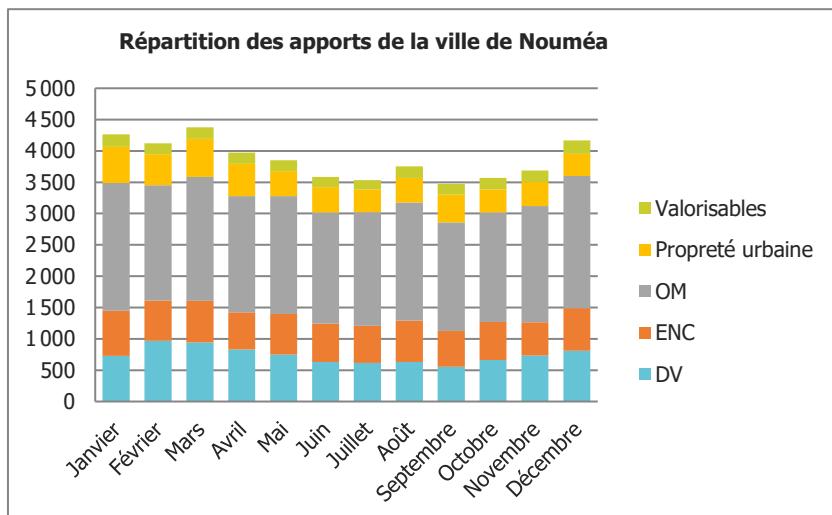


Figure 18 : Répartition des apports pour la ville de Nouméa

Les tonnages de la ville de Nouméa sont en légère diminution de 4,1 % par rapport à l'année 2021 soit -1 979 t, à noter que la part des déchets verts a diminué de -1 549 t soit -14,9 %.

### 4.5.2. Ville de Païta

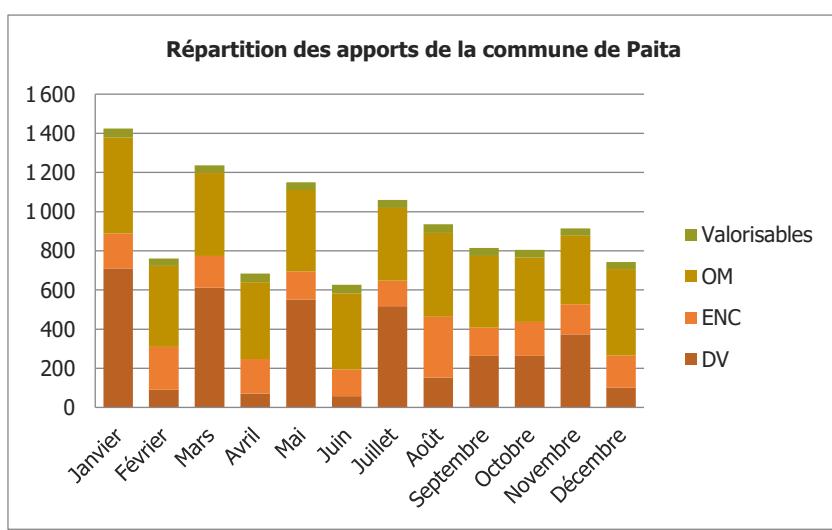
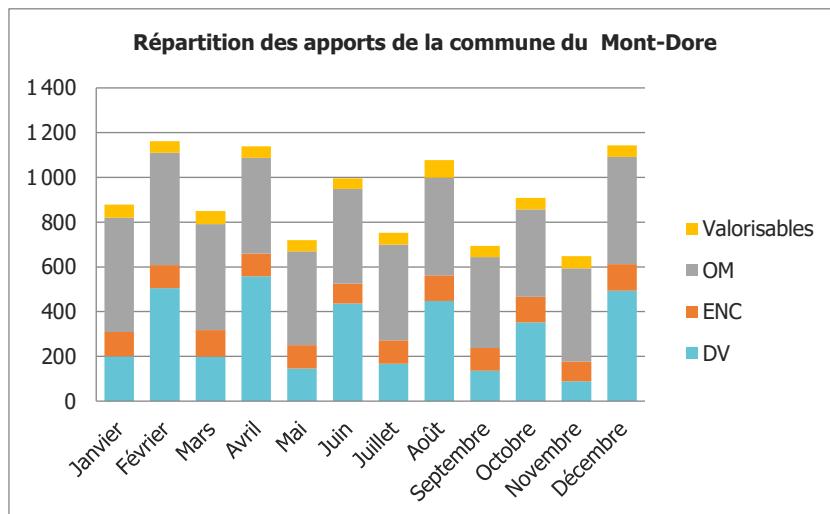


Figure 19 : Répartition des apports pour la commune de Païta

Les tonnages de la commune de Païta sont en baisse significative de 2 092 t soit -15,8 % par rapport à l'année 2021 soit -21,5 % et -13,6 % essentiellement dû aux apports de déchets verts et d'ordures ménagères (+1 027 t et -

329 t). A noter, une irrégularité des apports sur le premier semestre s'expliquant par l'organisation des collectes de déchets verts en porte à porte un mois sur deux.

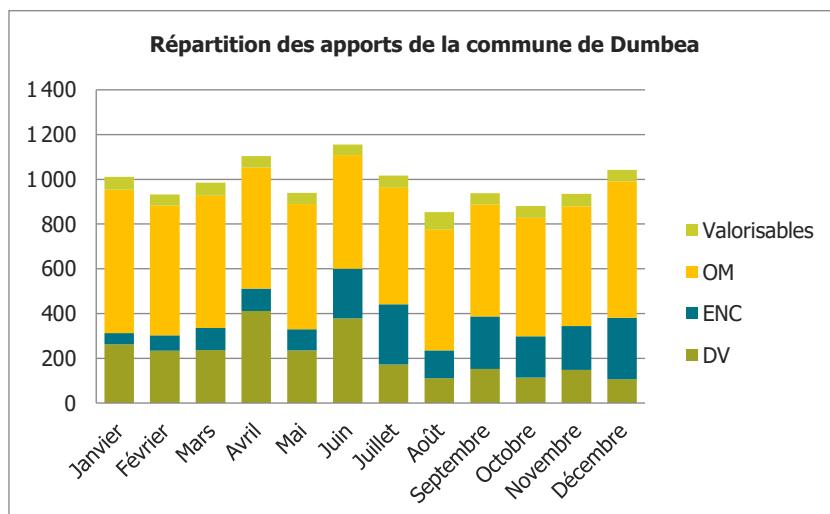
#### 4.5.3. Ville du Mont-Dore



**Figure 20 : Répartition des apports pour la commune du Mont Dore**

Les tonnages de la commune du Mont Dore sont en diminution de -2 327 t soit -17,5 % par rapport à l'année 2021 essentiellement due à la baisse de la part des déchets verts de -2 315 t.

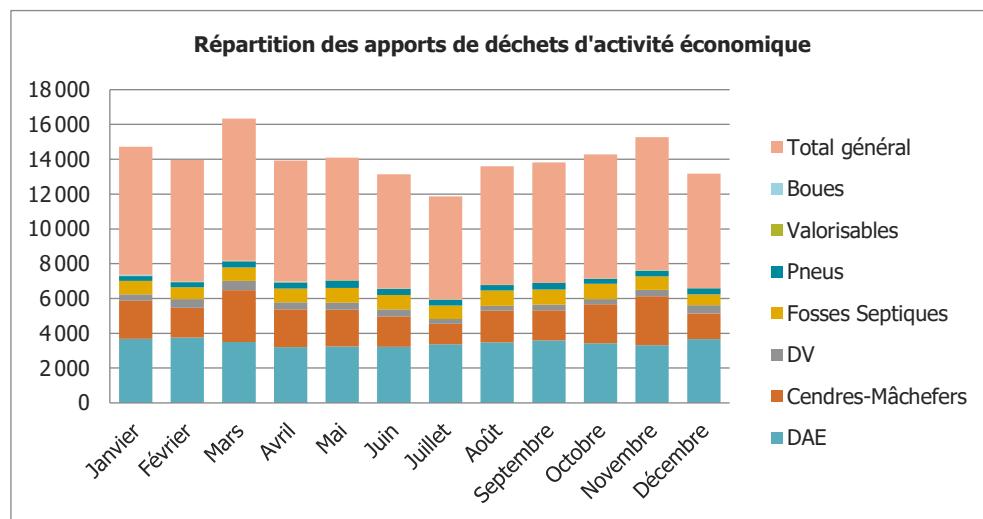
#### 4.5.4. Dumbéa



**Figure 21 : Répartition des apports pour la commune de Dumbéa**

Les tonnages de la commune de Dumbéa sont en diminution de -2 440 t soit -17,4 % par rapport à l'année 2021 essentiellement due à la baisse de la part des déchets verts et des encombrants respectivement de -1 010 t et de -1 253 t.

#### 4.6. Tonnages industriels

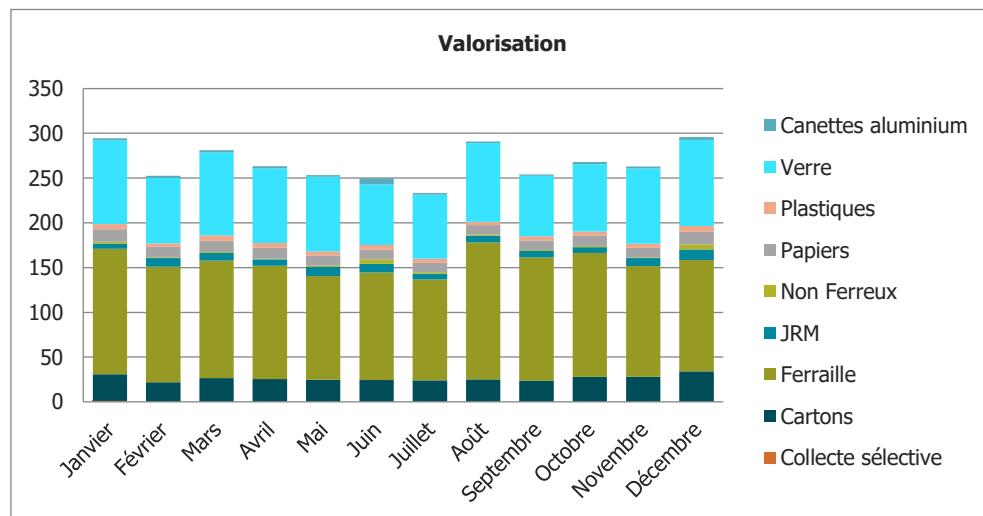


**Figure 22 : Répartition des apports de déchets industriels par type**

Le tonnage des Déchets d'Activité Economique (DAE) représente 84 097 t et a diminué de -1 066 t par rapport à 2021 soit une variation de -1,3 %.

Cette variation étant essentiellement due à la hausse significative des Déchets d'Activité Economique (+4 146 t soit +11,1 %) et une diminution des cendres mâchefers (- 3 997 t soit -14,2 %).

## 4.7. Tonnages valorisés



**Figure 23 : Evolution mensuelle des apports de déchets valorisables**

Après avoir mis en exploitation un outil performant, conforme à l'état de l'art en la matière et respectueux des normes environnementales en vigueur, permettant de gérer de façon la plus adaptée au territoire les gisements de déchets non dangereux et plus particulièrement ceux du périmètre du Grand Nouméa, à des coûts acceptables, la CSP a mis en place et pérennisé les filières de traitement alternatives (valorisation, recyclage ou traitement dédié), qu'elles soient en local ou bien à l'export.

Ces filières doivent évidemment respecter les normes et être à des coûts économiquement acceptables, tant pour l'usager particulier que pour l'industriel.

Les filières de valorisation sont :

- Ferrailles : valorisation matière à l'export ;
- Non ferreux : valorisation matière à l'export ;
- Aluminium : valorisation matière en local (ETV) ou à l'export ;
- Verre : valorisation matière en local (Recyverre) ;
- Plastiques : valorisation matière à l'export ;
- Papiers et cartons : valorisation matière à l'export ;
- Recyclables des QAV (plastiques, cannettes, JRM et cartons par SAEML Mont Dore) ;
- Broyat de déchets verts du Mont Dore en co-compostage sur la plateforme de la CDE et à destination des particuliers, pépiniéristes et sylviculteurs.

Type déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Ecart (t)	Ecart (%)
<b>Ferraille</b>	1 790	1 555	-235	-13,2%
<b>Verre</b>	1 063	976	-87	-8,1%
<b>Collecte sélective</b>	317	529	212	66,7%
<b>Cartons</b>	325	315	-10	-3,2%
<b>Papiers</b>	154	141	-13	-8,1%
<b>JRM</b>	103	98	-5	-4,9%
<b>Plastiques</b>	67	59	-8	-11,7%
<b>Canettes aluminium</b>	28	30	2	8,4%
<b>Non ferreux</b>	20	23	4	18,7%
<b>Total</b>	3 856	3 727	-129	-3,6%

**Figure 24 : Evolution des apports de déchets valorisables 2021/2022**

Le taux de valorisation des apports de déchets recyclables sur les déchèteries et sur les points d'apports volontaires (Ville de Nouméa et du Mont Dore) est de 92,7%. Hormis le verre, le taux de valorisation est supérieur à 89,0 %. Les contraintes liées aux évacuations sur la filière de valorisation du verre ne permettent pas d'écouler la totalité du gisement par ailleurs la qualité du gisement, notamment sur les points d'apports volontaires du Mont-Dore n'est pas suffisante pour valoriser ces déchets (présence d'indésirables). Pour certains flux le taux de valorisation supérieur à 100 % s'explique par des effets de stock sur la période considérée.



#### 4.8. Filières REP

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (filières REP) sont les suivantes :

- Pneumatiques usagés : valorisation matière locale et valorisation énergétique à l'export ;
- Huiles usagées : valorisation énergétique en local (SLN) ;
- Batteries : valorisation matière à l'export ;
- Piles : valorisation matière à l'export ;

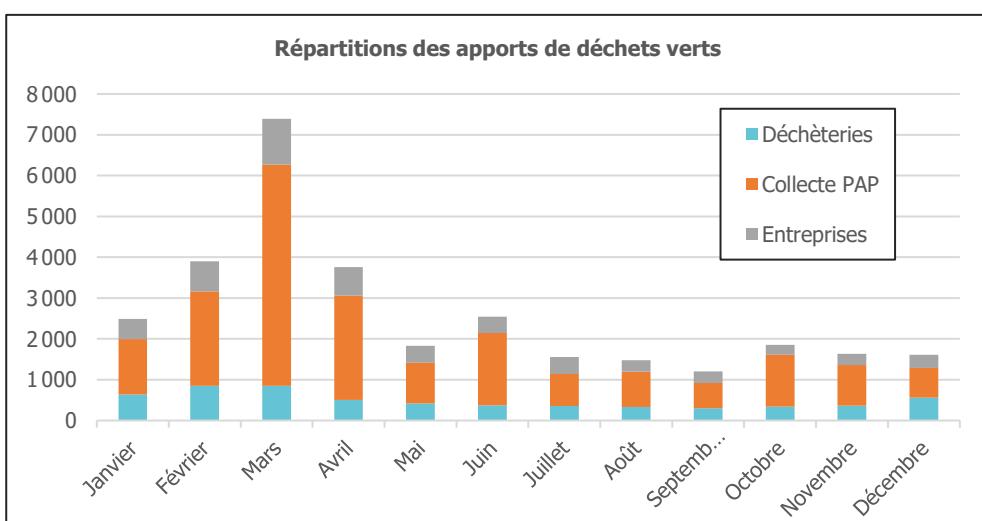
- DEEE (Gros électroménagers, matériels informatiques, petits appareils ménagers, lampes) : valorisation matière à l'export.

	Ducos	Dumbéa	Gadjî	Magenta	Mont-Dore	Pk5	Total
<b>GEMF</b>	88,7	44,5	116,4	149,3	86,2	90,2	575,3
<b>GEMHF</b>	59,4	32,9	69,3	101,0	55,5	66,1	384,2
<b>INFORMATIQUE</b>	7,1	2,2	7,5	19,2	2,4	8,1	46,5
<b>ECRANS</b>	16,2	5,0	13,6	29,6	10,6	18,5	93,5
<b>TELECOM</b>	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,5
<b>LAMPES</b>	0,5	0,3	0,6	1,0	0,2	0,4	3,1
<b>HU</b>	0,8	2,2	2,4	8,7	2,4	4,5	21,0
<b>HUBIDONS</b>	15,2	9,0	18,1	12,3	10,7	15,7	81,0
<b>HUCHIFFONS</b>	1,2	0,8	2,6	1,0	0,9	2,0	8,5
<b>HUFILTRES</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3
<b>AUP</b>	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	2,0
<b>PAU</b>	69,3	27,4	67,7	54,1	35,7	60,1	314,4
<b>Total</b>	258,8	124,7	298,7	376,7	205,1	266,2	1 530,1

**Figure 25 : Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries**

En 2022, 1 530 t de déchets issus des filières REP ont été collectés via les déchèteries soit une augmentation de 9,8 %.

#### 4.9. Valorisation des déchets verts



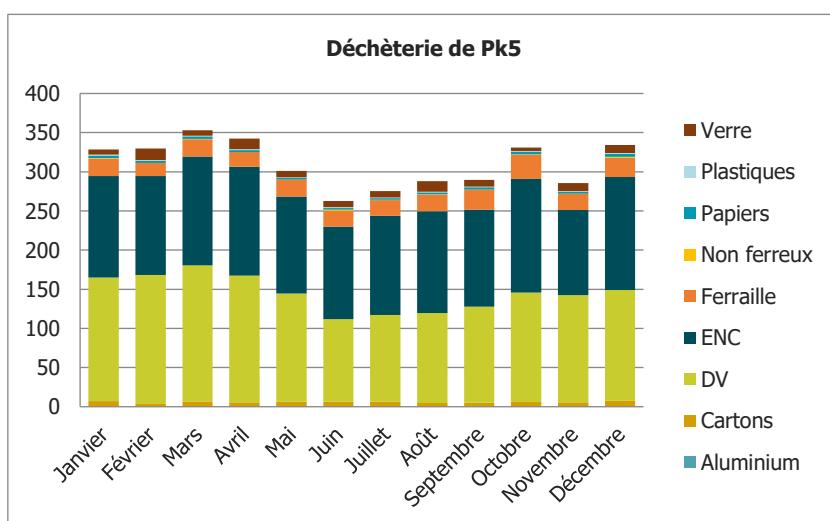
**Figure 26 : Evolution mensuelle des apports de déchets verts**

En 2022, 23 487 t de déchets verts ont été collectés sur le périmètre de l'agglomération (6 606 t déchèteries, 12 302 t collecte en porte à porte, 4 579 t entreprises). Suite à la mise en service fin 2020, 19 035 t de déchets verts ont été réceptionnés sur le CTTV de Ducos et 7 246 t ont été broyées et valorisées soit 38,1 % du tonnage entrant.

La valorisation des déchets verts issus de la plateforme de broyage s'est faite exclusivement en production de compost ou en distribution auprès des usagers particuliers et professionnels.

## 4.10. Bilan technique des déchèteries de Pk5 et de Magenta

### 4.10.1. Déchèterie de Pk5



**Figure 27 : Déchèterie de Pk5 – Répartition des apports de déchets**

Le tonnage réceptionné sur la déchèterie de Pk5 a subi une hausse de 10,9 % par rapport à l'année 2021 de (365 t).

#### 4.10.2.

#### Déchèterie de Magenta

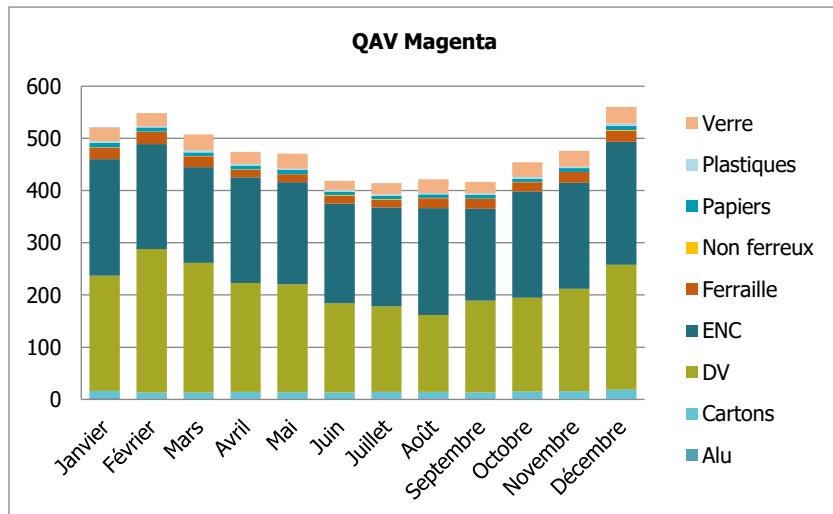
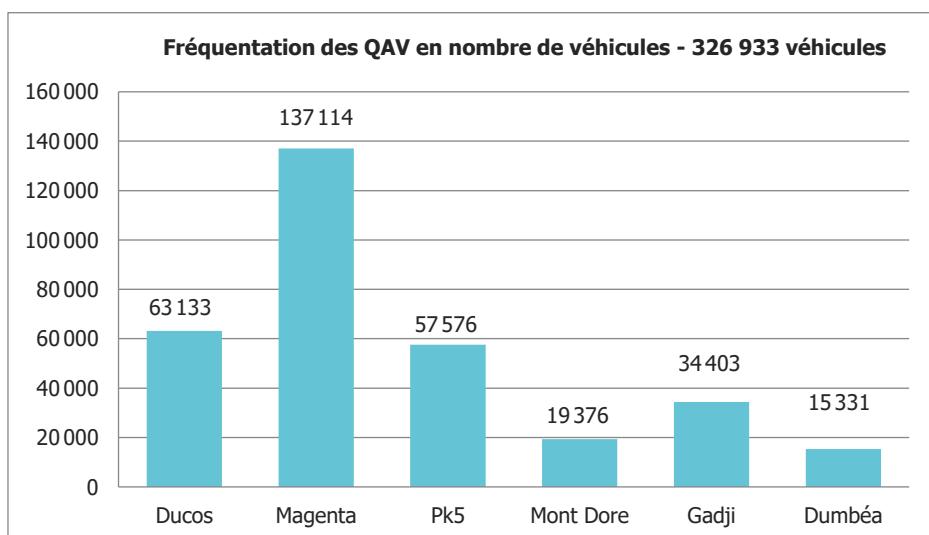


Figure 28 : Déchèterie de Magenta - Répartition des apports de déchets

Le tonnage réceptionné sur la déchèterie de Magenta est en hausse de +7,3 % par rapport à l'année 2021 (386 t).

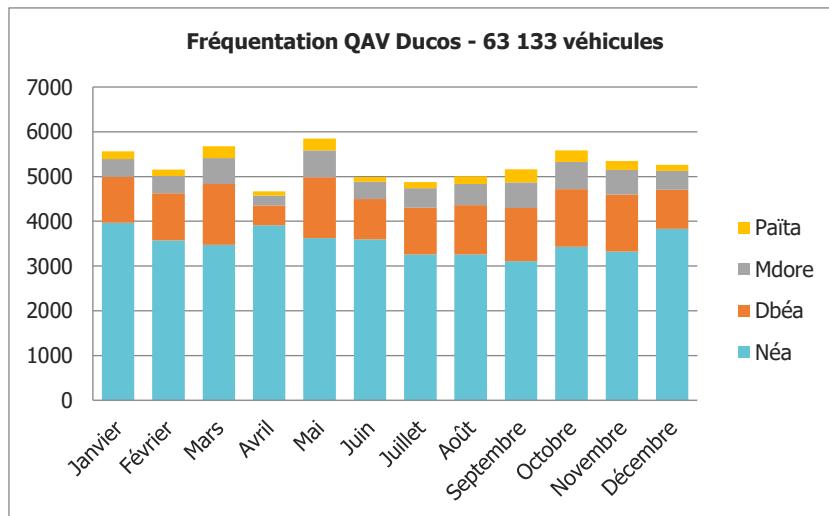


#### 4.10.3.

#### Fréquentation des déchèteries

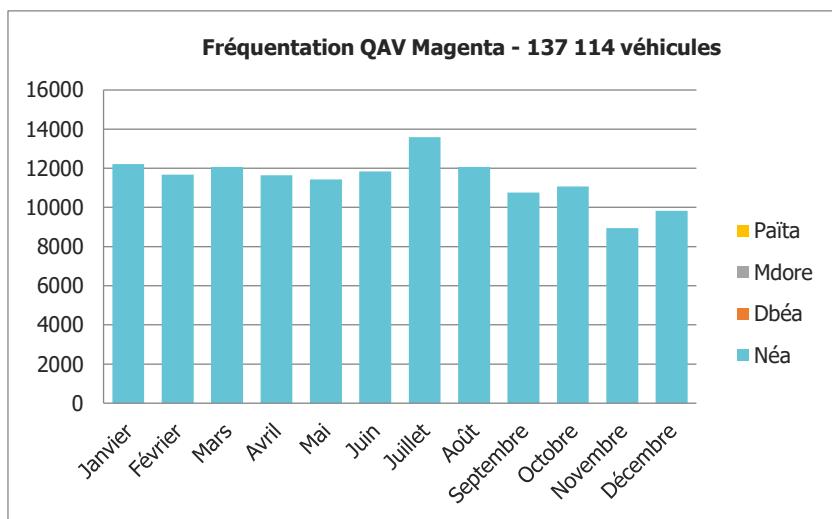
Figure 29 : Fréquentation des QAV

La fréquentation la plus élevée est observée sur la déchèterie de Magenta avec 137 114 passages en 2022 soit une augmentation de 11,1 % et 15 331 passages à la déchèterie de Dumbéa soit une augmentation de 23,45 %.



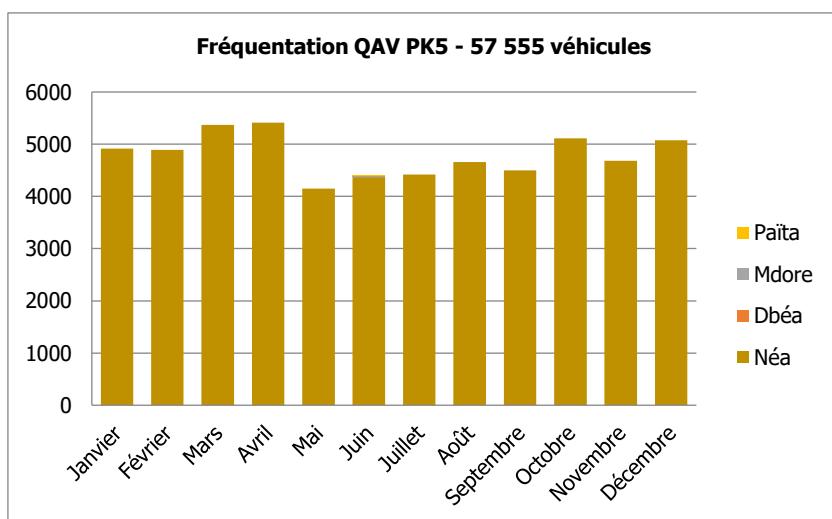
**Figure 30 : Fréquentation de la déchèterie de Ducos par commune**

Le nombre de passage sur la déchèterie de Ducos a diminué de 6 640 passages soit une baisse +6,7 % pour un total de 63 133 véhicules en 2022.



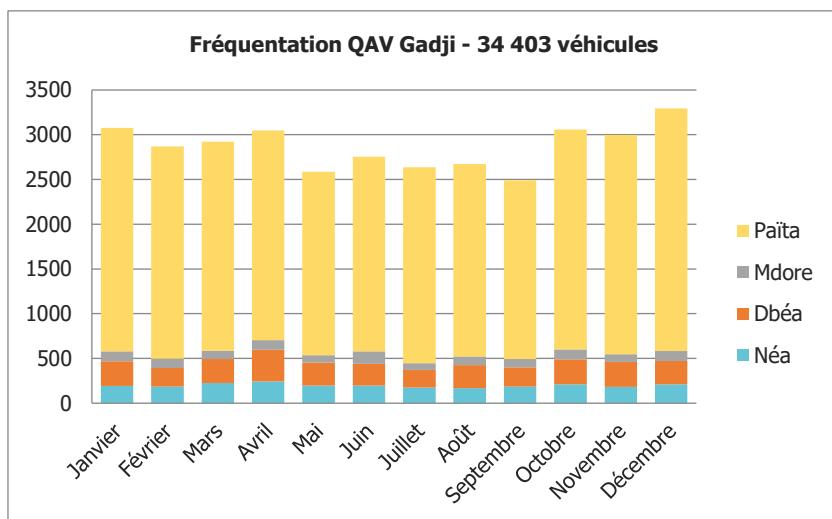
**Figure 31 : Fréquentation de la déchèterie de Magenta par commune**

La déchèterie de Magenta est le site le plus fréquenté avec 137 114 passages en 2022 soit une hausse de 13 677 véhicules (+11,1 %).



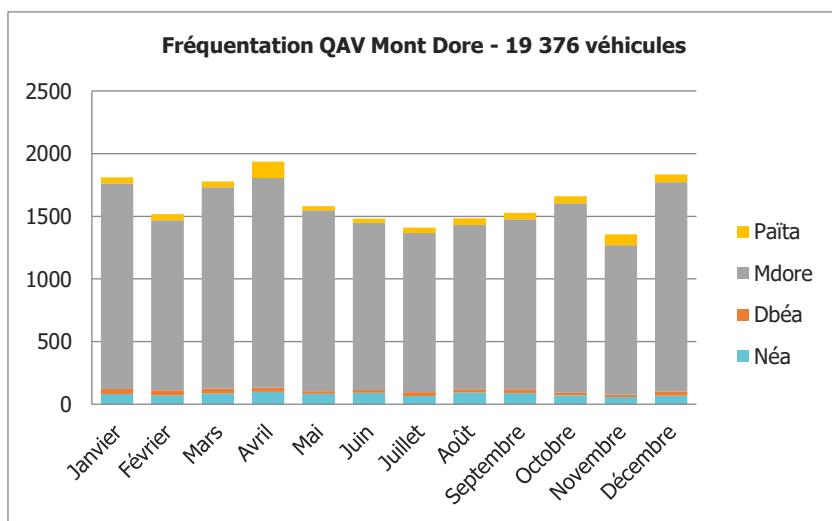
**Figure 32 : Fréquentation de la déchèterie de Pk5 par commune**

La déchèterie de Pk5 est le troisième site le plus fréquenté avec 57 576 passages en 2022 soit une augmentation de 1 962 passages (+3,5 %) par rapport à l'année 2021.



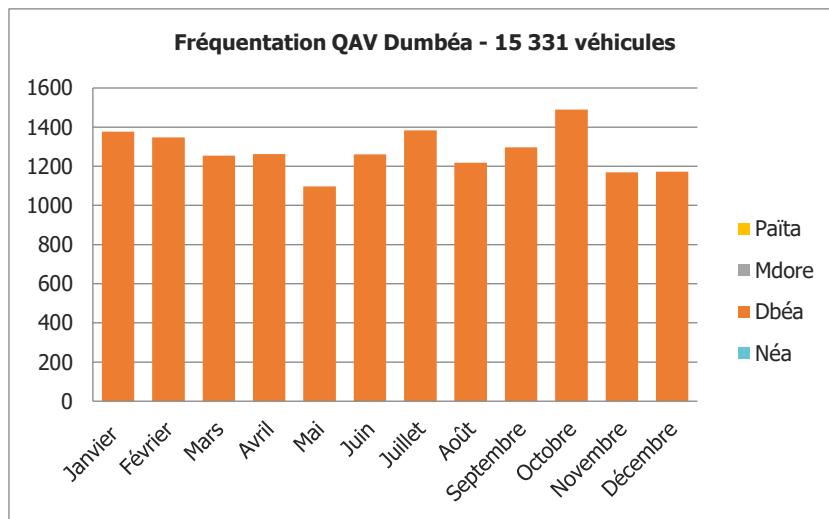
**Figure 33 : Fréquentation de la déchèterie de Gadji par commune**

La déchèterie de Gadji a enregistré 34 403 passages en 2022 soit 842 passages en plus par rapport à l'année 2021 (+2,5 %).



**Figure 34 : Fréquentation de la déchèterie du Mont-Dore par commune**

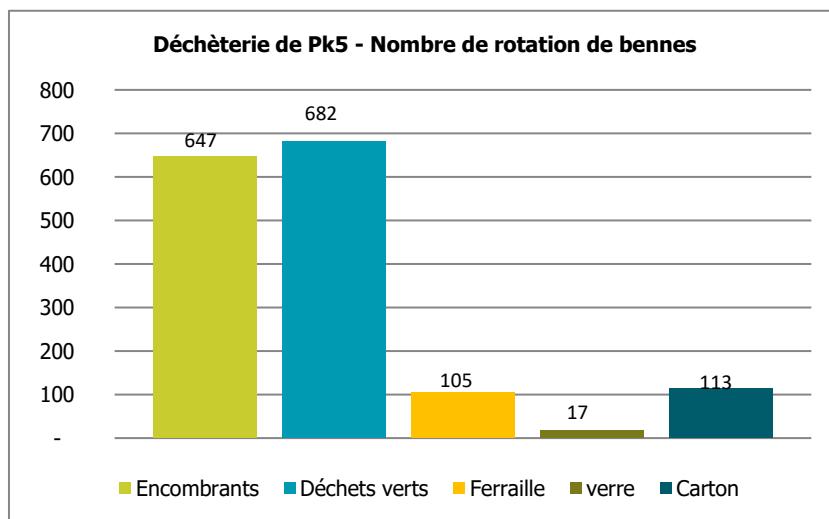
La déchèterie de la Coulée comptabilise 19 376 passages soit une baisse de fréquentation de -3,4 % (679 passages).



**Figure 35 : Fréquentation de la déchèterie de Dumbéa par commune**

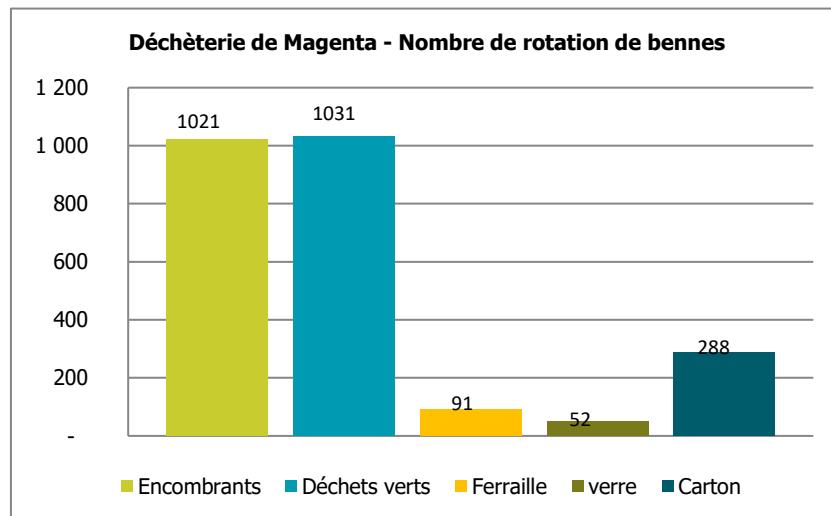
La déchèterie de Dumbéa enregistre 15 331 véhicules soit une augmentation significative de la fréquentation de 14,9 % (1 989 passages) par rapport à l'année 2021.

#### 4.10.4. Suivi des rotations des bennes



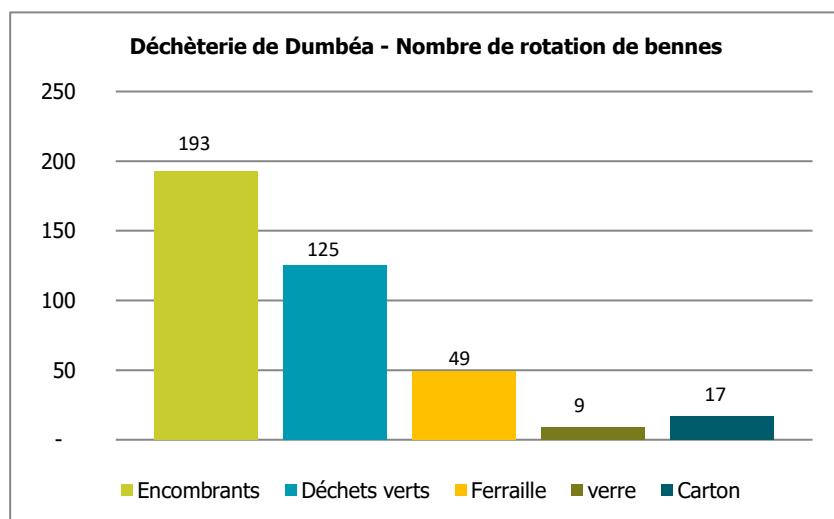
**Figure 36 : Déchèterie de Pk5 – Suivi des rotations de bennes**

Au cours de l'année 2022, 1 806 bennes ont été évacuées de la déchèterie de Pk5.



**Figure 37 : Déchèterie de Magenta – Suivi des rotations de bennes**

Au cours de l'année 2022, 2 661 bennes ont été évacuées de la déchèterie de Magenta.



**Figure 38 : Déchèterie de Dumbéa – Suivi des rotations de bennes**

Au cours de l'année 2022, 471 bennes ont été évacuées de la déchèterie de Dumbéa.

#### **4.10.5. Kilométrage parcouru**

En 2022, 4 741 rotations de gros porteurs (transfert remorques à fond mouvant) ont été réalisées pour transférer les déchets depuis le CTTV de Ducos à l'ISD de Gadji à 15,6 tonnes de moyenne par rotation, pour un total de 73 854 tonnes transférées (soit une diminution de -13,4%) et près de 209 552 km parcourus.

Environ 73 584 km supplémentaires ont été parcourus pour le transfert des déchets depuis les déchèteries.



*Gros porteur assurant le transfert des déchets du CTTV de Ducos vers l'ISD de Gadji*

#### **4.11. Faits marquants et incidents**

##### **4.11.1. Ducos**

Un seul fait marquant est à signaler en 2022. Un incendie s'est déclaré dans l'ancien bâtiment de valorisation le 28 avril 2022 entre 17h30 et 17h35. Le départ de feu a été causé par un échauffement du câble d'alimentation d'une nacelle élévatrice électrique qui était en charge dans le bâtiment. Cet engin ayant été loué par un prestataire pour réaliser des travaux d'entretien sur le bâtiment. Le feu s'est propagé sur le matériel à proximité (outillages, câbles...). L'incendie a pu être rapidement maîtrisé par l'équipe exploitation sur place. L'incendie a causé des dégâts peu importants sur le bardage du dock, ainsi que sur le raccordement électrique. L'ensemble des travaux de remise en état ont été réalisés.

##### **4.11.2. Gadji**

Les faits incidents, ayant eu lieu en 2022 sur le site de Gadji, sont présentés ci-après :

Référence fiche incident	Objet	Traitement
G-01-2022 (28 juin 2022)	Déclenchement du portique de détection radioactivité à l'ISD de Gadji.	Le mode opératoire a été déployé et les instances prévenues. Le client a contacté un organisme spécialisé pour définir les modalités de traitement de ces déchets.
G-02-2022 (4 octobre 2022)	Arrêt de l'installation de combustion du biogaz (torchère)	Un dépannage provisoire a été réalisé, et des pièces ont été mise en commande.
G-03-2022 (30 octobre 2022)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E1	Extinction de l'incendie par la société de gardiennage, appel aux Sapeurs-Pompiers de Paita. Surveillance accrue de la zone.

**Tableau 3 : Récapitulatif des incidents sur le site de Gadji en 2022**

L'ensemble de ces incidents est considéré comme techniquement sous contrôle à ce jour.

Quatorze chargements ont été refusés sur le site au cours de l'année 2022 pour non-conformité du déchet. Ces apports n'ont pas été acceptés pour différents motifs ; déchets inertes, présence de ferraille, déchets volumineux (dimensions non conformes), DEEE, pot de peinture, pneu.

Le registre de refus a été dûment complété comme le requiert la réglementation et reste à disposition des autorités compétentes.



**Vue du tractopelle sur la plateforme de broyage de déchets verts du Mont Dore**

#### 4.11.3. Déchèteries de Pk5, de Magenta, Dumbéa et la Coulée

Comme en 2021, plusieurs faits et incidents marquants, se sont produits principalement sur le site du quai d'apport volontaire de Magenta et de la Coulée. Ces faits sont essentiellement du non-respect des consignes d'interdiction d'accès aux professionnels, des intrusions, de la récupération et des vols.

L'environnement du site engendre une insécurité importante se traduisant par des dégradations et intrusions récurrentes. Face à ces difficultés, la CSP a mis en place depuis 2019, à sa propre initiative, un agent de sécurité afin de stopper les dégradations et les effractions commises de nuit. Ceci afin de maintenir l'activité et l'accueil des usagers.

Dans ces conditions, il est très difficile de maintenir des conditions d'accueil décentes pour les usagers et des conditions de travail acceptables pour les agents.

Ces difficultés ont été évoquées depuis 2017 et nécessitent la mise en place rapide de moyens supplémentaires pour assurer la sécurité des usagers sur site et de retrouver des conditions d'accueil et de fonctionnement normales. Le cadre du contrat de délégation de service public ne prévoit pas ces moyens supplémentaires.

La CSP est disposée à mettre en œuvre ces mesures notamment la sécurisation du site en dehors des heures d'ouverture et le contrôle d'accès sur site en journée.

De plus, l'affluence et la fréquentation du site de Magenta rendent les conditions d'exploitation difficiles et ne permettent pas de recevoir les usagers dans les meilleures conditions. Le site ayant été dimensionné sur une base de 27 258 véhicules par an. La fréquentation actuelle a atteint 137 000 véhicules par an soit 4 fois supérieure.

Afin de garantir la sécurité et un accueil satisfaisant des usagers, il est nécessaire de prévoir un renforcement du personnel d'exploitation afin notamment de gérer le flux de véhicules. Un agent supplémentaire a déjà été affecté sur ce site alors que le cadre du contrat de délégation de service public ne le prévoit pas.

A terme, la mise en service d'un nouveau quai d'apport volontaire devrait être envisagée pour desservir les quartiers sud de Nouméa. A plus court terme, des opérations ponctuelles déchèterie mobile pourraient être organisées pour décharger le quai d'apports volontaires de Magenta, la CSP étant en capacité d'organiser ce type d'opération.

### Gestion des déchets dangereux des ménages

La problématique de gestion des déchets dangereux des ménages est de plus en plus importante. Ces déchets n'étant pas admis sur les déchèteries (en l'absence de filière de traitement réglementée) mais s'y retrouvant très fréquemment notamment en mélange dans les déchets ferreux (pots de peinture, aérosols, fusées de détresse etc.).

Malgré des campagnes de collecte ponctuelles organisées par la Province Sud et le SIGN, ces déchets sont pris en charge par la CSP et font l'objet d'évacuation vers les opérateurs de traitement. Au cours de l'année 2022, 7,5 t de déchets dangereux ont dû être pris en charge par la CSP sur les différentes déchèteries. Le coût de traitement de ces déchets s'élève à 3 MXPF.

La CSP propose au SIGN d'organiser des campagnes d'information et de collecte sur les déchèteries, celles-ci étant déjà autorisés à admettre ce type de déchets. Réaliser ces campagnes sur les déchèteries peut également permettre de mieux maîtriser la communication auprès des usagers.

La gestion des déchets dangereux des ménages s'inscrit comme l'un des objectifs prioritaires du Schéma provincial de gestion des déchets (SPGD) : 50 % des déchets dangereux traités d'ici 2022.

- Filière des fusées de détresse (FSPP) réglementée et opérationnelle d'ici 2020 ;
- Filière des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) réglementée et opérationnelle d'ici 2020 ;
- Filière des peintures/solvants réglementée et opérationnelle d'ici 2021 ;
- Filière des médicaments non utilisés (MNU) réglementée et opérationnelle d'ici 2020.

CSP souhaite travailler et développer, en partenariat avec le SIGN et sous l'égide de la Province Sud, sur le développement des solutions de gestion et d'information sur les déchets dangereux des ménages.

## 5. Bilan environnemental

Conformément à la réglementation en vigueur, la CSP attache une grande importance au suivi de l'impact de ses activités sur l'environnement et sur les biotopes voisins. Certains paramètres comme les rejets des eaux sont contrôlés en continu, d'autres contrôles sont réalisés à fréquences définies par le plan de surveillance de l'environnement.

L'ensemble des activités de la CSP est conforme aux seuils définis par la réglementation générale sur les activités du déchet et aux arrêtés d'exploiter.

Il existe sur CSP deux types de contrôles intégrant les différentes obligations réglementaires en vigueur :

- Les contrôles internes ou auto surveillance réalisés en continu par l'intermédiaire de dispositifs analytiques. Ils sont suivis et transmis directement chaque mois aux services de la DDDT.
- Les contrôles externes réalisés par des organismes indépendants habilités et agréé par la DDDT.

### 5.1. ISD de Gadji

Sur le site de l'ISD de Gadji, la réglementation provinciale impose d'effectuer :

- Des suivis trimestriels des lixiviats et suivis réguliers des perméats ;
- Des suivis trimestriels des eaux de ruissellement ;
- Des suivis trimestriels des eaux souterraines avec une campagne d'analyses complètes tous les 4 ans ;
- Un suivi annuel des eaux de surface en sortie du site ;
- Et un suivi trimestriel des eaux issues de la déchèterie.

Les données du bassin de lixiviats (BG1) montrent, au cours de l'année, une baisse du pH et une augmentation de concentration de la plupart des paramètres. Pour la majorité des éléments métalliques, la valeur de fin d'année est même la plus élevée depuis plusieurs années voire depuis le début des campagnes, c'est d'ailleurs la première fois depuis le début des campagnes que la somme des métaux totaux dépasse son seuil de rejet dans le milieu naturel pour ce bassin.

Après traitement sur site, les analyses de 2022 sur les perméats présentent quatre dépassements sur les quatorze campagnes pour l'azote global (entre septembre et novembre). Deux de ces dépassements sont relativement légers et les concentrations mesurées restent largement inférieures aux valeurs mesurées sur BG1. La concentration en azote globale diminue en fin d'année pour afficher des valeurs inférieures au seuil de rejet. Les autres paramètres ne montrent plus aucun dépassement et une faible concentration pour les paramètres ne possédant pas de valeur réglementaire seuil.

Au niveau des bassins des eaux pluviales BG2 et BG3, des dépassements de seuil ont été constatés ponctuellement sur les MES, uniquement sur BG2. Le fait que les concentrations en DCO, COT et DBO<sub>5</sub> restent faibles indique que ces dépassements ne sont pas dus à une contamination de matières organiques dissoutes, mais plutôt à une contamination par des particules terrigènes. De nouveaux prélèvements ont été systématiquement réalisés après décantation des eaux afin de vérifier la conformité des rejets avant vidange du bassin.

Pour les piézomètres (PZ5, PZ6 et PZ7), les valeurs de COT sont faibles sur toutes les campagnes à l'exception de celle de septembre qui montre des concentrations inhabituellement élevées. L'ensemble des autres paramètres présente de faibles variations temporelles à l'exception des paramètres Redox et résistivité. A noter que le pH présente une forte chute en fin d'année. Alors que le niveau d'eau baisse légèrement depuis le début des campagnes, en 2022 les valeurs augmentent sensiblement.

Concernant les eaux de surface, aucun dépassement n'est constaté sur les paramètres possédant des seuils réglementaires et, plus généralement, les concentrations mesurées sont plutôt faibles voire très faibles. Cependant, les paramètres bactériologiques sont mesurés à des concentrations élevées comme cela est régulièrement le cas

depuis le début des campagnes. Si ces concentrations augmentent depuis 2020, elles sont cependant bien plus faibles que des pics records observés précédemment. A noter la présence de salmonelles sur l'un des points de mesures (P1).

Enfin, pour les eaux de ruissellement issues de la déchèterie de Gadji, un léger unique dépassement des concentrations en MES a été constaté en 2022. Le fait que les concentrations en DCO et DBO<sub>5</sub> restent faibles indique, tout comme pour les eaux pluviales, que ce dépassement n'est pas dû à une contamination de particules organiques dissoutes, mais plutôt à une contamination par des particules terrigènes.

## 5.2. CET réhabilité de Gadji

Le document attestant des contrôles réalisés est présenté en annexe. Les concentrations relevées sur les effluents collectés sont conformes au seuil de rejet au milieu naturel. Cependant, ces lixiviats sont donc toujours transférés dans le bassin de prétraitement afin d'être transférés et traités sur l'unité de traitement du site de Gadji.

## 5.3. CTTV de Ducos

Les documents, présentés en annexes, synthétisent l'ensemble des contrôles effectués sur le site de Ducos, tant concernant les obligations réglementaires du CTTV, que celles de l'ancien CET.

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à l'exploitation du CTTV de Ducos, l'ensemble des dispositions d'auto surveillance, notamment sur le suivi des eaux souterraines, des eaux de mer ainsi que le suivi des eaux de surface sont complémentaires à ceux imposés sur le CET réhabilité.

Sur les sites du CTTV de Ducos et de l'ancien CET, la réglementation provinciale impose :

- Un suivi des eaux souterraines avec un suivi semestriel piézométrique PZ6 et PZ7 (hauteur d'eau) et qualitatif des eaux avec une batterie de paramètre à analyser ;
- Un suivi semestriel de la qualité des eaux de mer (M1, M2 et M3) ;
- Une auto surveillance des intrants et des rejets de l'unité de traitement des matières de vidange avec un bilan 24 heures annuel et des analyses trimestrielles et semestrielles à réaliser (UMVE et UMVS) ;
- Suivi trimestriel des eaux de surface (E1, E2 et E3) ;
- Et enfin un suivi trimestriel et semestriel à réaliser sur le lixiviat de l'ancien CET réhabilité.

Concernant le suivi piézométrique et physico chimique des eaux souterraines, les deux campagnes réglementaires annuelles ont été menées en 2022, avec des problèmes d'échantillonnage. Aucun prélèvement n'a pu être réalisé sur le PZ6 et les 2 prélèvements sur le PZ7 ont pu être réalisé en juin et Décembre 2022. Le PZ6 a été endommagé en 2018, les travaux de création d'un nouveau piézomètre ont été réalisé en juin 2023.

Similairement aux résultats des campagnes précédentes, les maxima des niveaux piézométriques sont observés sur la campagne de juin et les minima sur celle du mois de décembre. Ces fluctuations des niveaux piézométriques sont directement influencées par les variations saisonnières des précipitations, où la période dite sèche se situe entre juillet et novembre et celle dite humide se situant entre janvier et juin.

En 2022, des dépassements de seuil ont été constatés :

- Pour les entérocoques, sur les deux missions avec un maximum mesuré en décembre à 386 ufc/100 mL par rapport au seuil de 100 ufc/100 mL ;
- Pour les MES, mesurés sur la mission de décembre à 89,2 mg/L par rapport au seuil de rejet de 35 mg/L.

Aucun autre dépassement de seuil n'est observé.

Concernant le suivi semestriel des eaux de mer : en 2022, certains paramètres dépassent les seuils utilisés pour l'aquaculture par l'état du Queensland, notamment pour les paramètres :

- Ammonium, sur les stations M1 et M2 pour les deux campagnes avec un maximum mesuré à 5,364 mg/L (M2 en décembre) par rapport au seuil de 1 mg/L ;
- Manganèse, sur toutes les stations pour toutes les campagnes avec un maximum mesuré à 0,069 mg/L (M3 en décembre) par rapport au seuil de 0,01 mg/L.

A noter que malgré les dépassements de seuil, les concentrations de ces paramètres restent faibles.

Concernant l'auto surveillance des rejets de l'unité de traitement des matières de vidange, sur l'année 2022, plusieurs dépassements de seuil sont constatés pour :

- La DBO<sub>5</sub> et les entérocoques dépassent leurs seuils respectifs sur toutes les campagnes, avec une valeur moyenne en DBO<sub>5</sub> de 53.5 mg/L par rapport au seuil fixé à 25 mg/L et pour la mesure en entérocoques, avec une valeur moyenne de 706 ufc/100ml par rapport au seuil fixé à 100 ufc/100ml ;
- L'azote global et la DCO dépassent leurs seuils respectifs sur les campagnes de juin, septembre et décembre, avec une valeur moyenne en Azote total de 35.12 mg/L par rapport au seuil fixé à 15 mg/L et pour la mesure de la DCO, avec une valeur moyenne de 214 mg/l par rapport au seuil fixé à 125 mg/l ;
- Les E. coli et le phosphore dépassent leurs seuils respectifs sur les campagnes en septembre et Décembre, avec une valeur moyenne en E coli de 26 032 ufc/100ml par rapport au seuil fixé à 10 000 ufc/100ml et pour la mesure en entérocoques, avec une valeur moyenne de 13.32 mg/l par rapport au seuil fixé à 15 mg/l ;
- Les MES dépassent leur seuil en mars, septembre et décembre, avec une valeur moyenne en MES de 46.24 mg/l par rapport au seuil fixé à 35 mg/l ;
- Les COT dépassent leur seuil en septembre, avec une valeur moyenne en COT de 57.25 mg/l par rapport au seuil fixé à 70 mg/l.

Lors de la campagne semestrielle de juin 2022, la majeure partie des paramètres ne dépassant pas les valeurs de rejet présente des faibles concentrations, voire inférieures au seuil de détection du laboratoire d'analyse (aluminium, argent, arsenic, cadmium, chrome, chrome hexavalent, cuivre, cyanures libres, étain, indice hydrocarbure, mercure, PCB, plomb et zinc).

Malgré les dépassements observés en 2022, les valeurs des paramètres sont en nette diminution par rapport aux années précédentes. L'abattement des paramètres mesurés atteint des valeurs entre 80 et 99%, et cela démontre la qualité de traitement opéré sur l'installation. Au vu de la qualité du rendement épuratoire et des importantes concentrations dans les effluents entrants sur la STDLB, une demande de modification des seuils de rejets a été faite. La CSP continuera à mettre les moyens nécessaires pour améliorer le process de l'installation et donc s'assurer que les rejets ne présentent aucun impact sur l'Environnement.

Concernant le suivi des eaux de surface, seules les analyses sur les points E2 et E3 ont pu être réalisées, le point E1 étant systématiquement à sec.

Sur le point E2, en 2022, le pH mesuré est basique en début d'année et diminue pour devenir plus neutre en fin d'année.

Concernant les paramètres mesurés certains dépassement du seuil de rejet sont constatés en 2022 sur :

- Les MES en décembre avec une concentration mesurée à 593,12 mg/L par rapport au seuil de 100 mg/L ;
- La DBO<sub>5</sub>, en juin et décembre avec un maximum sur cette dernière campagne à 230 mg/L par rapport au seuil 100 mg/L.

L'exutoire E2 draine une partie des eaux de ruissellement du site de Ducos ainsi que les effluents traités issus de l'unité de traitement des matières de vidange. Il n'est pas possible d'établir de corrélation directe entre ces dépassements et la qualité des eaux traitées de l'UMV. L'origine de ces derniers pourraient être d'origine multifactorielle et probablement en lien avec la pluviométrie des jours précédents le prélèvement (auto curage des réseaux).

Concernant le point E3 situé au niveau du bassin d'eaux pluviales, toutes les concentrations des paramètres étudiés restent largement inférieures aux valeurs limites de rejet à l'exception des MES en juin qui sont mesurées à 109,9 mg/L dépassant ainsi légèrement la valeur seuil de 100 mg/L.

Le bassin d'eaux pluviales E3 récupère les eaux de ruissellement de la zone à proximité du bassin, cette zone n'étant que partiellement revêtue, le dépassement en MES peut être lié à la pluviométrie des jours précédents le prélèvement.

Et enfin concernant le suivi du lixiviat : sur l'année 2022, les concentrations de DBO<sub>5</sub> et DCO sont deux paramètres qui ont été recherchés trimestriellement.

On note pour chacun d'eux :

- La DBO<sub>5</sub> dont les concentrations sont restées largement en dessous du seuil fixé de 100 mg/L avec des valeurs comprises entre 6 mg/L (décembre) et 12 mg/L (mars) ;
- La DCO dont les concentrations sont restées largement en dessous du seuil fixé de 300 mg/L avec des valeurs variables comprises entre 65 mg/L (décembre) et 248 mg/L (juin).

Concernant les paramètres recherchés semestriellement, les concentrations en aluminium, arsenic, cadmium, cyanures libres, étain, fluorures, indice hydrocarbure, mercure, plomb et sélénium n'ont pas dépassé les seuils de détection en laboratoire.

D'autres paramètres présentent des valeurs dépassant la valeur limite pour le rejet en mer fixé par l'arrêté d'exploitation de l'installation :

- L'AOX dépasse légèrement la valeur limite de rejet de 1 mg/L en juin (1,1 mg/L) ;
- L'azote global dépasse la valeur limite de rejet fixée à 30 mg/L en juin (53,6 mg/L) ;
- Le COT dépasse la valeur limite de rejet fixée à 70 mg/L en juin (87 mg/L) ;
- Les concentrations en E. coli dépassent la valeur limite de rejet fixée à 100 ufc/100 mL lors de la campagne de décembre (2800 ufc/100 mL).

Pour les autres paramètres, on note que les valeurs qui dépassent le seuil de limite de détection en laboratoire restent faibles.

La prise en compte des limites de rejets vers le milieu naturel ne se fait qu'à titre comparatif afin d'apprécier l'aspect qualitatif de ces effluents. En effet, la cuve de stockage des lixiviats ne sert que de stockage temporaire avant transfert dans le bassin de lixiviats du site de Gadji. Ces lixiviats sont ensuite traités par l'unité mobile de traitement

par osmose inverse. Les valeurs limites de rejet vers le milieu naturel sont celles de l'arrêté n°915-2005 PS de l'ISD de Gadji.

## 5.4. La Coulée

Dans le cadre de l'autosurveillance du CET du Mont-Dore (arrêté n°1473-96/PS du 14 octobre 1996), la qualité des lixiviats, des eaux de mer et des eaux de surface a été analysée.

Concernant les lixiviats, un seul dépassement est constaté sur la campagne annuelle de septembre 2022 pour l'azote global. Hormis ce dépassement, l'ensemble des paramètres présentent des valeurs faibles et en dessous des seuils réglementaires en 2022. Le paramètre DCO montre une augmentation au cours de l'année avec une culmination en septembre avant de redescendre en décembre. Le ratio  $\text{DBO}_5/\text{DCO}$  ne montre pas d'augmentation par rapport à 2020 et 2021.

Pour les eaux de mer, les données obtenues en 2022 pour certains paramètres métalliques présentent des dépassements de la valeur du Queensland Water Quality Guidelines, notamment pour les paramètres manganèse et nickel et plus ponctuellement pour le fer. Les autres valeurs restent très faibles sur le reste des sites et des campagnes. Concernant les paramètres bactériologiques, un dépassement est constaté sur toutes les stations en juin pour les E. coli et en novembre pour les entérocoques qui présentent également un dépassement sur M3 en juin.

Concernant les eaux de surface, ce point n'a pas été échantillonné en 2022, aucun écoulement n'ayant été observé lors des missions sur site.

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV du Mont Dore (arrêté d'exploitation ICPE n°2990- 2010/ARR/DENV du 02 décembre 2010), la qualité des eaux de pluie et des eaux issues du séparateur à hydrocarbure a été analysée.

Sur l'année 2022, les eaux de pluie présentent des dépassements récurrents pour le paramètre pH qui présente des valeurs basiques. Les autres paramètres présentent des valeurs inférieures aux valeurs limites pour le rejet en mer à l'exception des entérocoques qui dépassent le seuil de rejet en février 2022.

Concernant les eaux issues du séparateur à hydrocarbure, ce point n'a pas été échantillonné en 2022, aucun écoulement n'ayant été observé lors des missions sur site.

## 5.5. Déchèteries de Magenta et Pk5

Les documents, présentés en annexes, synthétisent l'ensemble des contrôles effectués sur les quais d'apports volontaires de Magenta et Pk5 dans le cadre des obligations réglementaires.

### 5.5.1. Déchèterie de Magenta

Conformément au programme d'auto surveillance de la déchèterie de Magenta (arrêté n°2556-2013/PS du 14 octobre 2013), une campagne de mesure du bruit ainsi que le suivi de la qualité des rejets du séparateur hydrocarbure ont été réalisés en 2022.

L'étude du bruit a pour objectif de mesurer l'impact sonore de l'exploitation de la déchèterie en limite de propriété et au niveau des zones à émergences réglementées (habitation et école). Ces mesures font apparaître que, les valeurs sonores mesurées respectent bien les seuils fixés en limite de propriété, et de plus, le niveau de bruit ambiant mesuré en 2021 est inférieur à celui mesuré en période de non activité en 2022.

Concernant le suivi de la qualité des rejets du séparateur hydrocarbures, un prélèvement a été réalisé le 09/11/2022. Le paramètre DCO dépasse la valeur limite de rejet dans le milieu naturel avec une concentration de 394 mg/l pour une valeur limite fixée à 300 mg/l. Les autres paramètres présentent des valeurs faibles qui respectent les seuils de l'arrêté ICPE. L'indice hydrocarbure ne dépasse pas la valeur limite de quantification du laboratoire.

Le débourbeur/séparateur hydrocarbures est régulièrement entretenu par notre prestataire. Un contrat de suivi a été mis en place pour contrôler ces installations.

#### **5.5.2. Déchèterie de Pk5**

Conformément au programme d'auto surveillance de la déchèterie de Pk5 (arrêté n°2558-2013/PS du 21 octobre 2013), une campagne de mesure du bruit ainsi que le suivi de la qualité des rejets du séparateur hydrocarbure ont été réalisés en 2022.

Les mesures de bruit font apparaître que, pour la station B1, l'émergence calculée est légèrement supérieure à l'émergence autorisée. En effet, la valeur mesurée pour le bruit ambiant, réalisée en période d'activité, est supérieure à la valeur mesurée pour le bruit résiduel. Ceci peut, au moins pour partie, être imputable aux conditions de mesures du bruit ambiant avec le passage d'une tondeuse à proximité de la station durant la mesure. Cet état météorologique conduit à un renforcement du niveau sonore mesuré. Pour la station B2, les niveaux sonores enregistrés respectent la réglementation en vigueur.

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures, tous les paramètres respectent les seuils de l'arrêté ICPE. L'indice hydrocarbure, quant à lui, ne dépasse pas la valeur limite de quantification en laboratoire.

### **6. Contrôle des autorités**

L'inspection des installations classées a inspecté les sites selon le calendrier suivant :

- Gadjî : une visite d'inspection a eu lieu le 04/08/2022 ;
- Ducos : une visite d'inspection a eu lieu le 21/09/2022 ;
- Mont Dore : une visite d'inspection a eu le 10/10/2022 ;
- QAV Pk5 : une visite d'inspection a eu le 18/11/2022.

L'ensemble des comptes rendus de visite, ainsi que leurs réponses sont présentés en annexe 10.

Les réunions dites « des parties intéressées » ont permis un suivi des actions en cours et en projet par le SIGN et la DENIV. Le recueil des comptes rendus est présenté en annexe.

### **7. Contrôle incendies, électrique et ponts bascules**

La performance opérationnelle du process dépend d'une maîtrise poussée de la fonction maintenance et de l'anticipation des renouvellements de matériels. Pour cela CSP effectue un certain nombre de contrôles réglementaires et non réglementaires pour vérifier l'état des différents équipements et matériels.

Un contrôle des installations électriques est réalisé annuellement sur l'ensemble des sites. Un contrôle thermographique est également réalisé au moins une fois par an sur les armoires électriques principales.

Appareils de levage : tous les ans, les équipements de levage et engins sont contrôlés par un prestataire agréé.

Détection et protection incendie : des contrôles des matériels de lutte incendie extincteur (RIA, BAES, poteaux incendie) ainsi que des matériels de détection incendie sont réalisés chaque année.

L'ensemble des rapports de vérifications obligatoires est présenté en annexes.

## 8. Actions de communication

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets efficace. En étroite concertation avec le SIGN, la CSP mène des actions de communication afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision de la gestion des déchets.

Tout au long de l'année, des visites de sites sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations et de découvrir le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public. Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'animations en salle et d'une visite sur le terrain au cœur des exploitations.



Date	Nom de l'établissement	Nombre de personnes
Mardi 8 novembre 2022	Lycée Escoffier	10 élèves, accompagnateurs
Jeudi 3 novembre 2022	Collège Mariotti	15 élèves, accompagnateurs
Mardi 26 juillet 2022	Collège Mariotti	15 élèves, accompagnateurs
Lundi 25 juillet 2022	Mairie d'Ouvéa	6 personnes
Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Province Nord	6 personnes



lundi 4 avril 2022	Collège Porte de FerMairie de Paita	7 personnes
dimanche 16 janvier 2022	Equipe de tournage pour clip Mayura et Marcus Gad	6 personnes

**Tableau 4 : Liste des visites sur le site de Gadji.**

## 9. Compte rendu financier

### 9.1. Compte de résultat 2021/2022

Le tableau suivant synthétise les comptes annuels de 2022 et référence les comptes 2021.

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	2 021	2 022
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	642 105	574 842
traitement autres valorisables	2 295	2 178
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	74 207	81 721
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	152 967	169 797
Valorisables	114 330	117 650
GAR FI		-
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	763 163	782 902
Traitement cendres*	508 576	453 084
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	48 846	65 583
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	86 163	88 439
Vente de compost et sous produits		-
CHIFFRE D'AFFAIRE	2 392 652	2 336 195
Achats / Consommable	- 80 617	- 80 037
Sous Traitance	- 287 171	- 307 279
Sous traitance du traitement des déchets végétaux des usagers du Syndicat		-
Frais d'entretien du matériel	- 232 867	- 300 733
Assurance, Location, Crédit-bail	- 62 534	- 52 050
Honoraires	- 35 327	- 39 617
Frais de personnel	- 251 126	- 270 423
Pertes s/Créance Client SIGN		-
Pertes s/Créance Client		- 1 835
prov Réhab/post exploit	- 61 646	- 56 592
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	- 96 426	- 93 089
Provision Client + sign	- 52 377	- 69 040
Autres Prov		-
Amortissements	- 323 000	- 335 364
Reprise de Prov		49 835 104 805
Frais Généraux	- 475 044	- 458 261
Marge Opérationnelle	484 352	376 680
Résultat exceptionnel	5 623	- 2 490
EBIT	489 975	374 189
Résultat Fi	- 363 869	- 358 276
Résultat cournt	126 106	15 914
Impot Sur les Bénéfices	- 37 832	- 4 774
Résultat net	88 274	11 140

Tableau 5 : Compte annuel de résultats 2022

## 9.2. Méthode et éléments de calcul économique

Les charges directes sont affectées aux centres de profit qui les supportent et les charges indirectes, issues des centres de coûts (frais généraux, résultat exceptionnel, résultat financier), sont réparties au prorata du produit net d'exploitation de chaque centre de profit.

## 9.3. Etat du programme d'investissement

L'état du programme d'investissement 2022 est repris dans le paragraphe 1.1 Rétrospective.

## 9.4. Inventaire des biens de retour

L'inventaire des biens de retour conformément à l'article 19 du contrat de concession se trouve en annexe.

## 9.5. Comptes prévisionnels d'exploitation

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	2023*	2024*	2025*	2026*	2027*
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	620 829	633 245	639 578	645 974	652 433
traitement autres valorisables	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	163 442	212 475	276 217	359 082	466 807
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	183 380	187 048	188 918	190 808	192 716
Valorisables	127 062	129 603	130 899	132 208	133 530
GAR FI	-	-	-	-	-
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	806 390	830 581	855 499	881 164	907 599
Traitement cendres*	450 000	450 000	450 000	-	-
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	67 551	69 577	71 665	73 814	76 029
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	91 093	93 825	96 640	99 539	102 525
Vente de compost et sous produits	-	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRE	2 511 946	2 608 555	2 711 616	2 384 789	2 533 839
Achats / Consommable	- 83 531	- 86 870	- 90 419	- 82 242	- 87 119
Sous Traitance	- 298 669	- 304 720	- 309 720	- 257 618	- 262 873
Sous traitance du traitement des déchets végétaux des usagers du Syndicat	81 721	- 138 109	- 207 163	- 305 220	- 396 786
Frais d'entretien du matériel	- 275 080	- 284 093	- 293 702	- 263 584	- 277 446
Assurance, Location, Crédit-bail	- 55 748	- 56 661	- 57 614	- 56 594	- 57 781
Honoraires	- 37 598	- 38 685	- 39 846	- 36 166	- 37 844
Frais de personnel	- 304 608	- 309 842	- 315 212	- 315 649	- 321 680
Pertes s/Créance Client SIGN	-	-	-	-	-
Pertes s/Créance Client	- 2 020	- 2 060	- 2 060	- 2 060	- 2 060
prov Réhab/post exploit	- 58 310	- 58 310	- 58 310	- 58 310	- 58 310
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	- 109 691	- 116 457	- 123 781	- 133 027	- 144 769
Provision Client + sign	- 68 547	- 68 599	- 68 653	- 67 898	- 67 955
Autres Prov	-	-	-	-	-
Amortissements	- 338 718	- 342 105	- 345 526	- 198 981	- 200 971
Reprise de Prov	- 68 600	- 68 600	- 68 600	- 68 600	- 68 600
Frais Généraux	- 469 427	- 483 747	- 498 774	- 464 984	- 484 582
Marge Opérationnelle	396 878	386 897	369 436	211 056	202 264
Résultat exceptionnel	- 2 000	- 2 000	- 2 000	- 2 000	- 2 000
EBIT	394 878	384 897	367 436	209 056	200 264
Résultat Fi	- 361 871	- 365 013	- 368 186	- 371 391	- 374 628
Résultat cournt	33 007	19 884	- 751	- 162 335	- 174 364
Impôt Sur les Bénéfices	- 9 902	- 5 965	225	48 701	52 309
Resultat net					

Tableau 6 : Compte de résultat prévisionnel 2023 - 2027

## Engagement à incidence financière

La CSP a souscrit une garantie financière à hauteur 406 433 000 CFP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2022. Le cautionnement bancaire est présenté en annexe 17.

L'objet de cette garantie est la prise en charge, en cas de défaillance avérée de la CSP, des dépenses liées à :

- La surveillance du site
- Les interventions en cas d'accident ou de pollution
- La remise en état du site après exploitation
- La surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.

## 10. Perspectives 2023

Les nouvelles perspectives de l'année 2023 s'articuleront autour des évènements suivants :

### ISD de Gadji – Projet d'arrêté modificatif

Le projet d'arrêté modifiant et fixant les prescriptions complémentaires de l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets de Gadji porte principalement sur l'actualisation de la liste de déchets admissibles et sur la mise à jour de l'encadrement technique de l'exploitation. Plusieurs nouvelles dispositions ont des impacts à la fois techniques et financiers majeurs sur la construction et l'exploitation du site.

Dans une démarche d'amélioration des techniques d'exploitation et pour répondre aux évolutions réglementaires, la CSP a engagé plusieurs études afin d'élaborer des propositions alternatives aux nouvelles dispositions définies par le projet d'arrêté. Ces propositions ont pour objectif de lever les difficultés importantes liées, à la fois, aux adaptations techniques du projet initial tel qu'il a été autorisé mais aussi au contexte local qui constraint la faisabilité de certaines dispositions notamment concernant le suivi environnemental. Ces études portent principalement sur la gestion des boues issues du traitement des lixiviats, la réalisation des couvertures définitives et le programme de suivi environnemental notamment le volet radioprotection.

Suite à de nombreux échanges et à l'adoption le 15/03/22 de la délibération relative au broyage de déchets verts (rubrique 2794), la DDDT a proposé à la signature l'arrêté modificatif à son exécutif. La CSP avait alerté l'inspection ICPE sur la nécessité d'obtenir courant 2022 une autorisation pour l'exploitation de l'installation de broyage de déchets verts en cours de finalisation.

Le projet d'arrêté modificatif devrait entrer en vigueur courant 2023 et imposera la mise en conformité des activités de l'ISD de Gadji, qui devra faire l'objet d'échanges entre le SIGN et la CSP afin de valider les modalités de mise en œuvre et de financement.

### Valorisation du biogaz

La CSP et les associés de Gadji Energie à savoir Wineo et Enercal Energies Nouvelles, ont conclu le 13 septembre 2018 un Protocole d'entente relatif à la valorisation du biogaz produit par l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Enercal Energies Nouvelles a obtenu du gouvernement de la Nouvelle Calédonie une autorisation d'exploiter une centrale de valorisation du biogaz sur le site de l'ISDND de Gadji d'une puissance de 1 MWe.

Enercal Energies Nouvelles et Wineo ont constitué une société dénommée Gadji Energie pour financer et réaliser ce projet.

Il est convenu que Je Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) délivre à la CSP une autorisation temporaire d'occupation du domaine public qui permettra à Gadji Energie d'implanter les installations sur les terrains concernés de l'JSDND de Gadji et de les exploiter pour la durée de l'exploitation.

La réalisation de cette centrale de valorisation énergétique est en cours, les travaux de construction devraient démarrer au deuxième semestre 2023 pour une mise en service au premier trimestre 2024.

### Plateforme de broyage des déchets verts de Gadji

Dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts, CSP reste dans l'attente de l'autorisation d'exploiter pour mettre en service l'activité.

### Extension de la plateforme de broyage des PUNR

Dans le cadre du développement de l'activité de broyage des pneumatiques usagés et conformément à la demande d'augmentation de la capacité de traitement, CSP envisage d'étendre la plateforme avec la création d'une zone dédiée au stockage des pneus Génie Civil. Afin de prévenir les risques incendie sur cette installation, un système de détection incendie sera installé. Des caméras thermiques seront disposées pour détecter les départs sur l'ensemble des zones de stockage.

Ces travaux seront programmés au premier semestre 2023.

### Remplacement du matériel d'exploitation

Remplacement du matériel d'exploitation sur les activités transfert et QAV dans le cadre d'un vaste programme d'investissement (chargeuse, remorque FMA, bennes).

### Travaux CTTV Ducos

Lancement d'une campagne de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement et d'améliorer la sécurité et le fonctionnement du site :

- Travaux de rénovation des locaux des QAV, du dock transfert et des vestiaires ;
- Réfection de la signalétique sécurité des sites et des panneaux d'informations client ;
- Travaux d'enrobé sur les accès STEP et plateforme de broyage de déchets verts.

### Règlement intérieur déchèteries

Aujourd'hui, les déchèteries jouent un rôle fondamental dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les déchèteries sont en effet conçues comme des dispositifs indispensables pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité et/ou leur taille.

Face à l'augmentation constante des tonnages collectés, la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets et l'évolution de la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les enjeux portent dorénavant sur la rénovation du parc de déchèteries, l'optimisation de la gestion organisationnelle, la formation des agents, l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité et la maîtrise des coûts.

L'usager étant au cœur du dispositif, la définition des conditions d'application et de délimitation du périmètre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés en déchèterie est primordial et à la charge de l'autorité organisatrice du service, le SIN.

Dans ce cadre, la CSP a entrepris, avec le SIGN, un travail de refonte du règlement intérieur des déchèteries afin de redéfinir et d'améliorer les conditions d'acceptation des déchets, les consignes et les obligations à suivre pour les usagers de chaque déchèterie. L'objectif principal de ce règlement intérieur est de définir et de délimiter le service public de collecte en déchèterie ainsi que d'améliorer l'information apportée aux usagers en est également l'une des principales composantes.

- Présenter les modalités du service (horaires d'ouverture, déchets autorisés, limitations du service ... ) ;
- Détails les règles d'utilisation de la déchèterie pour effectuer la collecte en toute sécurité et en cohérence avec les derniers textes réglementaires (arrêtés ICPE 2710) ;
- Préciser les sanctions en cas de violation des règles.

### Mise en service de la presse à balles

Le Centre de Tri, de Transit et de Valorisation de Ducos n°10124-2009 du 13 mai 2009 prévoit dans son article 1.1 que « les déchets admis au niveau du centre de Tri et de Transit, autres les ordures ménagères et les déchets industriels banals et commerciaux sont le verre, le bois, les ferrailles et métaux, les papiers et les cartons. Ces déchets appartiennent à la sous-catégorie E1 et peuvent faire l'objet de traitement afin d'en extraire une part valorisable ».

La CSP souhaite mettre en service la presse à balles présente sur le site de Ducos afin d'améliorer la gestion et le traitement des déchets recyclables, les emballages comme les cartons, les papiers et les plastiques). Le lancement de cette activité doit permettre d'augmenter les volumes d'emballages valorisés tout en diminuant les coûts de traitement.

### Etude centre de tri multi-filières

Le projet de centre de tri multi-filières s'inscrit dans le cadre de la gestion des déchets non dangereux du Grand Nouméa nécessitant la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et innovante de renouvellement et de développement des équipements de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Avec le développement de l'économie circulaire, les collectivités souhaitent une utilisation plus efficiente des ressources et se tournent vers le recyclage et la valorisation. La valorisation est aujourd'hui une réponse aux politiques de gestion des déchets, aux contraintes environnementales et économiques et à la demande croissante de matières premières.

Les quatre communes du Grand Nouméa fondatrices du SIGN ont mis en place, ces dernières années, des quais d'apports volontaires performants et efficaces permettant le développement de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Cependant, les efforts financiers consentis sur la diversification des collectes n'ont pas permis d'investir simultanément sur les équipements de tri et traitement. Ainsi, le territoire ne dispose pas aujourd'hui d'outils de traitement performants et adaptés aux gisements et aux développements à venir.

Le projet consiste en la construction d'un Centre de Tri Multi-filières dans la zone de l'ISDND de Gadji.

Un Centre de Tri Multi-filières est une unité de tri industriel innovante qui permet de maximiser la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour en éviter l'élimination.

Après plusieurs échanges et en vue de développer ce projet, CSP a lancé une étude de préfaisabilité dudit projet. A ce stade, la CSP dispose de tous les éléments pour présenter le projet aux autorités, discuter du périmètre de celui-ci et décider de l'opportunité de réaliser le projet.

- Une estimation détaillée des coûts d'exploitation d'un centre sur la base de données opérationnelles observées en métropole pour une certaine quantité de déchets ;
- Une estimation détaillée des coûts d'investissements sur la base de données opérationnelles observées en métropole pour une certaine quantité de déchets ;
- Le détail du nombre et de la qualité des personnels nécessaires au fonctionnement du centre de tri, leur formation et leur expérience ainsi que les modalités de formation des personnels.

Le centre de tri multi-filières pourra prendre place au sein de l'emprise de Gadji ce qui permettra de mutualiser les équipements existants et limitera le risque de nuisance supplémentaires.

Le gisement de déchets traités sur l'installation sera composé :

- D'emballages issus de la collecte sélective du Grand Nouméa ;
- Des ordures ménagères résiduels ;
- Des encombrants ;
- De déchets d'activités économiques des entreprises.

Le projet recevra environ 50 000 tonnes de déchets ménagers et déchets ménagers et assimilés, 50 000 tonnes d'encombrants et de déchets des activités économiques.

Les principaux objectifs du projet de construction du nouveau centre de tri consistent à :

- Une amélioration globale des conditions de tri des emballages du SIGN et la recherche d'une minimisation de l'impact environnemental de cette activité et ce à travers :
  - o La diminution du transport en amont (centralité de l'équipement) et en aval (multi modalité des expéditions) ;
- L'amélioration des performances avec des équipements de tri de dernière génération ;
- De meilleures conditions de travail pour les salariés ;
- La diminution de l'impact du tri en matière de production de CO<sub>2</sub> à travers le transport mais aussi la démarche exemplaire engagée en matière de recyclage optimisé ;
- Une anticipation des évolutions réglementaires (REP emballages).
- Le développement de la valorisation des emballages industriels (carton, bois, ...) sur des filières locales ;
- Trier et récupérer tous les recyclables ménagers sans avoir à déployer de nouvelles collectes sélectives ;
- Le développement de la valorisation énergétiques des déchets par la production d'un combustible de substitution résiduels et qui contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la réduction de la consommation des énergies fossiles.
- Réduire les tonnages en installation de stockage de déchets non dangereux ;
- Soutenir et permettre l'émergence de filières locales du recyclage ;
- Développer à une production électrique alternative et continue par la production de combustibles de substitution résiduels (CSR) ;

- Participer à la décarbonation du territoire de Nouvelle-Calédonie.

Il est opportun de s'appuyer sur la situation actuelle pour se projeter sur les 10 prochaines années :

- En diminuant le coût de la collecte en PAP
- En transférant les économies ainsi générées sur un nouveau **Centre de Tri Multi-filières** de valorisation
- En favorisant la création de déchetteries, de PAV supplémentaires, de collectes incitatives et en acceptant un tarif pour le tri généralisé.

Pour cela, il appartient, au SIGN et aux communes d'évaluer le montant du budget qu'elles pourront consacrer de manière progressive. En fonction de ce budget il sera possible de :

- Fixer la quote-part qui sera valorisée et celle qui sera traitée par enfouissement ;
- Définir les utilisations et la politique énergétique des combustibles produits ;
- Dimensionner le centre de tri généralisé.

## 11. Table des tableaux

Tableau 1 : Effectifs CSP – Répartition hommes-femmes .....	17
Tableau 2 : Tableau des formations réalisées en 2022.....	21
Tableau 3 : Récapitulatif des incidents sur le site de Gadji en 2022.....	50
Tableau 4 : Liste des visites sur le site de Gadji. ....	59
Tableau 5 : Compte annuel de résultats 2022 .....	60
Tableau 6 : Compte de résultat prévisionnel 2023 - 2027.....	61

## 12. Table des figures

Figure 1 : Evolution des effectifs CSP	
Figure 2 : Evolution des consommations d'eau par site	
Figure 3 : Evolution des consommations d'eau par site	
Figure 4 : Evolution des consommations d'électricité par site	
Figure 5 : Répartition des apports par types de déchets	
Figure 6 : Evolution des apports par type de déchets	
Figure 7 : Evolution des apports d'ordures ménagères	
Figure 8 : Evolution des apports d'encombrants	
Figures 9 : Evolution des apports de déchets verts	
Figure 10 : Evolution des apports des déchets non dangereux d'activité économique	
Figure 11 : Evolution des apports de déchets liquides biodégradables	
Figure 12 : Evolution des apports de déchets de nettoyage	
Figure 13 : Evolution des apports de cendres et mâchefers	
Figure 14 : Evolution des apports de pneus usagés non réutilisables PUNR	
Figure 15 : Répartition des apports par provenance	
Figure 16 : Evolution mensuelle des apports par type de déchets	
Figure 17 : Répartition des apports par commune	
Figure 18 : Répartition des apports SIGN par type de déchets	
Figure 19 : Réparation des apports pour la ville de Nouméa	
Figure 20 : Répartition des apports pour la commune de Païta	
Figure 21 : Réparation des apports pour la commune du Mont Dore	
Figure 22 : Répartition des apports pour la commune de Dumbéa	
Figure 23 : Répartition des apports de déchets industriels par type	
Figure 24 : Evolution mensuelle des apports de déchets valorisables	
Figure 25 : Evolution des apports de déchets valorisables 2021/2022	
Figure 26 : Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries	
Figure 27 : Evolution mensuelle des apports de déchets verts	
Figure 28 : Déchèterie PK5- Répartition des apports de déchets	
Figure 29 : Déchèterie de Magenta - Répartition des apports de déchets	
Figure 30 : Fréquentation des QAV	
Figure 31 : Fréquentation de la déchèterie de Ducos par commune	
Figure 32 : Fréquentation de la déchèterie de Magenta par commune	
Figure 33 : Fréquentation de la déchèterie de PK5 par commune	
Figure 34 : Fréquentation de la déchèterie de Gadji par commune	
Figure 35 : Fréquentation de la déchèterie du Mont Dore par commune	
Figure 36 : Fréquentation de la déchèterie de Dumbéa par commune	
Figure 37 : Déchèterie de PK5 - Suivi des rotations de bennes	
Figure 38 : Déchèterie de Magenta - Suivi des rotations de bennes	
Figure 39 : Déchèterie de Dumbéa - Suivi des rotations de bennes	

## 13. Table des annexes

- Annexe 1 : ISD de Gadji - Rapport annuel d'activité 2021-DENV**
- Annexe 2 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau CET Ducos et du CTTV Ducos**
- Annexe 3 : Rapport de suivi de la qualité de l'eau CET Mont-Dore et du QAV Mont-Dore**
- Annexe 4 : Suivi annuel ICPE QAV Magenta**
- Annexe 5 : Suivi annuel ICPE QAV PK5**
- Annexe 6 : Suivi annuel CET et ISD GADJI**
- Annexe 7 : Contrôles réglementaires Ponts Bascules, incendie et électrique**
- Annexe 8 : Fiches incidents**
- Annexe 9 : Comptes rendus de visite d'inspection ICPE et réponses**
- Annexe 10 : Relevé de conclusions RPI**
- Annexe 11 : Organigramme 2021**
- Annexe 12 : Inventaire des biens de retour**
- Annexe 13 : Cautionnement bancaire**